

UNE VISION ÉCONOMIQUE
AMBITIEUSE

UN QUÉBEC QUI GAGNE

Cette publication a été réalisée par le ministère du Conseil exécutif
en collaboration avec la Direction des communications.

Pour plus d'information :

Direction des communications
du ministère du Conseil exécutif
et du Secrétariat du Conseil du trésor
1^{er} étage, secteur 400
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 4Y8

Téléphone : 418 781-9530
Courriel : communic@mce.gouv.qc.ca
Site Web : quebec.ca/gouv/ministere/conseil-executif

Dépôt légal – Novembre 2021
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-90571-4 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-90572-1 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2021



MESSAGE DU PREMIER MINISTRE

Plus prospère, plus vert et plus fier

Depuis que je suis en politique, ma grande obsession est de faire du Québec une nation plus riche, à l'égal de ses voisins. Nous avons fait des progrès dans les trois premières années de notre mandat. Mais il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. La vision économique exposée dans ce document nous donne la feuille de route pour faire du Québec un pôle de croissance des Amériques.

La richesse n'est pas une fin en soi, mais elle nous donne les moyens de nos ambitions, autant collectives que personnelles. C'est grâce à notre richesse que l'on peut se payer des services publics d'éducation ou de santé, que l'on peut investir dans nos infrastructures, dans notre culture et pour protéger notre environnement. La richesse nous permet aussi de ne pas augmenter les taxes et les impôts, et même de les réduire, comme nous l'avons fait en diminuant la taxe scolaire.

Une priorité : une croissance économique forte et soutenue

Pour réduire et éventuellement éliminer l'écart de richesse avec ses voisins, le Québec devra réaliser une croissance économique forte et soutenue.

Or, entre 2009 et 2017, l'augmentation annuelle moyenne du PIB par habitant s'est établie à un famélique 1 %. Le Québec traînait de la patte. Il était urgent de renverser cette tendance.

Nous y sommes parvenus au cours des dernières années. L'écart de niveau de vie entre l'Ontario et le Québec est ainsi passé de 15,7 % en 2018 à 13,3 % en 2021. Cette cadence doit être maintenue et même accélérée. En tant que premier ministre, il s'agira d'une de mes grandes priorités au sortir de la pandémie.

Fait au Québec

Pour augmenter notre niveau de richesse, nous devons d'abord miser sur nous-mêmes. On l'a vu pendant la pandémie, il peut être périlleux de dépendre de l'étranger pour des biens stratégiques. On a aussi vu que nos entreprises étaient capables de se retourner rapidement. À l'avenir, le gouvernement reverra ses politiques d'achat pour mieux soutenir les entreprises québécoises et les aider à grandir.

Le Québec est également aux prises avec un important déficit de son commerce international depuis plus d'une dizaine d'années. Pour renverser la tendance, le gouvernement a lancé un vaste chantier afin d'aider nos entreprises à fabriquer au Québec des biens autrefois importés. Nous allons aussi les aider à exporter.

Nous encourageons les Québécois à acheter des produits d'ici, dans des commerces d'ici. Cela commence par les achats de l'État québécois, qui n'a pas toujours été exemplaire à cet égard. Cet effort doit être soutenu et partagé par l'État, les entreprises et les Québécois eux-mêmes.

Ce nationalisme économique assumé doit également nous pousser à faire grandir nos petites entreprises en moyennes et nos moyennes en grandes entreprises. Les grandes entreprises sont un important facteur d'enrichissement. Elles offrent de bons salaires, investissent plus en innovation et en recherche et exportent davantage. La Caisse de dépôt et placement du Québec est déjà à l'œuvre depuis plusieurs années avec cet objectif en tête. Investissement Québec va continuer de mobiliser tous les grands investisseurs québécois vers cet objectif de multiplier les grandes entreprises québécoises.

Enrichir les Québécois

« Qui s'instruit s'enrichit » est un vieux dicton plein de sagesse. L'éducation est une grande priorité du gouvernement depuis le début parce qu'il n'y a pas de levier d'épanouissement plus puissant, aussi bien pour la société que pour les personnes.

C'est encore plus vrai de nos jours. Si l'on veut s'enrichir comme nation, il faut que les Québécois de toutes les régions puissent s'enrichir. Nous allons donc créer des emplois bien rémunérés et nous allons aider les Québécois à se former, à se qualifier et à se requalifier pour être en mesure d'occuper ces emplois. Un effort particulier sera consenti dans les technologies de l'information et en génie. Notre objectif, c'est que la main-d'œuvre québécoise soit l'une des plus qualifiées sur la planète.

L'innovation, c'est le nerf de la guerre

On disait autrefois que le nerf de la guerre, c'était l'argent. En matière de prospérité économique, c'est l'innovation qui est le nerf de la guerre.

L'innovation permet d'augmenter la productivité par heure travaillée. Depuis longtemps, le Québec est en retard en ce qui a trait à l'investissement productif, depuis les technologies de l'information jusqu'à la robotisation. Avec la rareté de main-d'œuvre dans plusieurs secteurs, nos entreprises sont poussées à se moderniser et il faut en profiter pour les aider à devenir plus innovantes et plus productives.

Le gouvernement doit aussi encourager avec force la recherche et le développement ainsi que sa commercialisation. Un des moyens d'y arriver passe par la création des zones d'innovation qui sont en train d'être développées dans plusieurs régions du Québec, ainsi que par le soutien apporté aux projets engagés par des promoteurs et des organismes dans diverses régions du Québec et fondés sur l'innovation. Et avec l'offensive menée par le gouvernement depuis trois ans, toutes les régions du Québec auront enfin accès à Internet haute vitesse, un service aussi essentiel que l'électricité à une autre époque pour créer et développer des entreprises.

Une économie verte

L'économie verte est l'un des secteurs les plus prometteurs, pour les décennies à venir. L'impératif de lutter contre les changements climatiques et donc la nécessité d'utiliser de l'énergie verte pour nourrir l'activité économique est une occasion fantastique pour le Québec. Si le pétrole a permis à des États de s'enrichir considérablement au XX^e siècle, le siècle qui débute sera celui des économies les plus vertes.

L'électricité québécoise nous permet déjà d'obtenir des milliards de revenus grâce à nos exportations d'électricité. À eux seuls, les projets d'exportation vers New York et le Massachusetts pourraient nous rapporter plusieurs milliards, une rente de richesse considérable pour les prochaines générations. Notre vision de faire du Québec la batterie verte du nord-est de l'Amérique est en bonne voie de se réaliser.

Notre énergie verte a également un fort pouvoir attractif pour les entreprises voulant produire des biens ou des services sans émettre de gaz à effet de serre. Avec une main-d'œuvre parmi les plus qualifiées de la planète et notre énergie verte, le Québec a les atouts pour devenir un des meilleurs endroits au monde où investir.

Mais encore une fois, on doit d'abord miser sur nous-mêmes en investissant dans l'innovation verte. Avec son Plan pour une économie verte 2030, le Québec a pour ambition d'électrifier son économie, à commencer par nos transports individuels et collectifs. Nous avons l'ambition de construire une filière des transports propres, de la fabrication de batteries jusqu'à la fabrication d'autobus, de camions, de trains et même d'avions électriques. Et avec Hydro-Québec comme chef de file, nous avons tout ce qu'il faut pour développer des filières d'énergie propre.

Un Québec fier

Ma vision est celle d'un Québec plus prospère, plus vert, mais aussi plus fier.

Un Québec qui a retrouvé les moyens de ses ambitions, qui a embelli ses villes et ses villages, développé ses infrastructures de transport collectif, disposant des ressources nécessaires pour financer des services publics de qualité et offrant la possibilité à ceux et à celles qui l'habitent d'y gagner leur vie en occupant un emploi bien rémunéré et stimulant. Un Québec prospère, inventif et chef de file de l'économie verte.

La force de la nation québécoise et la qualité de vie des Québécois reposent sur une économie performante. Nous avons tous les atouts pour y parvenir : des gens créatifs, des entrepreneurs audacieux, des ressources naturelles abondantes, des entreprises dynamiques, des universités de haut calibre.

On est capable !

François Legault

TABLE DES MATIÈRES

UNE VISION ÉCONOMIQUE AMBITIEUSE	3
Une ambition renouvelée, fondée sur cinq chantiers	3
Une vision pour une nation québécoise plus riche et plus prospère	5
FAIT AU QUÉBEC	8
1.1 Plus de produits d'ici	10
1.2 Un meilleur accès aux produits du Québec	12
1.3 L'État donne l'exemple	14
LES EXPORTATIONS EN VITESSE SUPÉRIEURE	18
2.1 Le Plan d'action pour la relance des exportations	19
2.2 De nombreuses initiatives	19
UN QUÉBEC INNOVANT	26
3.1 Accroître la productivité	28
3.2 Priorité à la recherche et développement	33
3.3 Des zones d'innovation	35
UNE MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE	38
4.1 Un marché du travail plus équilibré et plus flexible	40
4.2 Pour des emplois bien rémunérés	43
4.3 Partout dans les régions	51
UNE ÉCONOMIE VERTE	54
5.1 Le Québec, batterie verte du Nord-Est américain	56
5.2 Des filières énergétiques propres et québécoises	59
5.3 Le grand chantier du transport collectif structurant	60
5.4 Des batteries et des véhicules électriques québécois	61
MISER SUR LES QUÉBÉCOIS EUX-MÊMES	65

UNE VISION ÉCONOMIQUE AMBITIEUSE

Le gouvernement entend faire du Québec une nation plus prospère, une nation dont le niveau de richesse sera comparable à celui de ses voisins canadiens – et notamment à celui de l’Ontario. C’est à cet objectif que le gouvernement travaille sans relâche depuis son arrivée au pouvoir, à l’automne 2018.

Le premier ministre l’a souligné : « Je n’accepte pas que le Québec soit moins riche que ses voisins. La richesse n’est pas un but en soi. Ce qu’elle permet, c’est d’avoir les moyens de nos ambitions individuelles et collectives ».

À la veille de la pandémie de COVID-19, les efforts engagés par le gouvernement pour enrichir la nation québécoise portaient déjà leurs fruits. L’économie québécoise était l’une des plus dynamiques parmi les provinces canadiennes, avec un taux de chômage historiquement bas et un taux de croissance dépassant celui de l’ensemble du Canada.

Une ambition renouvelée, fondée sur cinq chantiers

La crise sanitaire a profondément affecté le système économique, accélérant certaines tendances, stoppant la croissance de plusieurs secteurs et stimulant d’autres domaines d’activité.

Face à ces changements conjoncturels ou structurels, la vision économique du gouvernement est plus ambitieuse que jamais. Le gouvernement entend bâtir un Québec plus riche et plus prospère en misant sur notre plus grande richesse, les Québécois eux-mêmes.

Le Québec a bâti en bonne partie ses succès du passé sur l’arrivée d’une classe d’entrepreneurs ayant fait naître et croître des entreprises devenues des fleurons de l’économie québécoise. Avec la vision économique qu’il porte, le gouvernement entend donner à notre économie un nouvel élan, favorisant l’émergence de nouveaux fleurons économiques, qui créeront de la richesse et des emplois bien rémunérés, et dont tous les Québécois seront fiers.

Les défis à relever

Augmenter la richesse du Québec en faisant croître les entreprises d’ici, en s’appuyant sur leur dynamisme, c’est augmenter notre production de biens et de services, que ce soit pour les consommer au Québec ou pour les exporter. La croissance de notre richesse suppose donc davantage de produits et de services québécois sur le marché, davantage d’achats québécois et davantage d’exportations à l’extérieur du Québec.

Pour y parvenir, plusieurs défis doivent être relevés. Il faut innover et tirer pleinement parti de la robotisation et de la numérisation, à la fois pour accroître la productivité et pour offrir de meilleurs produits et de meilleurs services, répondant aux nouveaux besoins et aux nouveaux marchés. Il faut améliorer la productivité du travail, pour produire plus avec les mêmes ressources. Il faut régler les problèmes actuels de main-d’œuvre, en améliorant la formation et en ciblant les emplois essentiels et les emplois les mieux rémunérés. Il faut offrir davantage d’emplois qualifiés en stimulant les investissements des entreprises et en soutenant les entrepreneurs dans leurs projets et leur développement.

Il faut enfin exploiter les occasions de développement qui s'offrent à nous avec la transition énergétique et la lutte contre les changements climatiques : le Québec dispose de tous les atouts pour en faire un levier de développement et de croissance de la richesse.

Ces défis à relever indiquent le sens des efforts à venir : la vision économique du Québec est fondée sur cinq chantiers, qui structureront les initiatives du gouvernement.

Fait au Québec

Le gouvernement mettra l'accent sur l'achat québécois. Avec ce premier chantier, le gouvernement entend agir dans tous les domaines où le Québec a la possibilité de réduire sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur et de créer de la richesse localement, grâce à ses talents, à son savoir-faire et à ses ressources.

Il faut plus de produits d'ici et davantage de contenu québécois dans ceux-ci. Les Québécois doivent avoir un meilleur accès aux produits du Québec. L'État a par ailleurs un rôle essentiel à jouer, en tant que plus gros acheteur de produits et de services au Québec.

Si le gouvernement achète plus localement et si les entreprises et les consommateurs le font également, les volumes de production augmenteront, tout comme la productivité et la rentabilité. Nos entreprises gagneront en échelle et c'est l'ensemble de l'économie québécoise qui en sortira gagnante. La préférence accordée à ce qui est fait au Québec par les entreprises comme par les consommateurs d'ici illustrera le soutien que chacun peut apporter au développement de tous.

Les exportations en vitesse supérieure

Toujours afin de créer de la richesse et de soutenir les entreprises dans leur développement, le gouvernement déploiera une vigoureuse action en faveur des exportations, pour faire passer leur croissance en vitesse supérieure.

Deuxième chantier de la vision économique du Québec, les exportations permettront aux entreprises établies au Québec de vendre davantage, de dégager plus de bénéfices et ainsi d'assurer leur développement. La hausse des exportations permettra aux entreprises d'augmenter leur production, ce qui améliorera leur productivité, leur rentabilité et par là même, leur positionnement économique.

Le Québec agira en faveur des exportations à la fois au Québec même et à l'extérieur du Québec, pour faire grandir les entreprises d'ici et permettre à de nouveaux fleurons d'émerger.

Un Québec innovant

Dans les économies modernes, l'innovation est le nerf de la guerre. Avec ce troisième chantier, le gouvernement veut bâtir un Québec innovant, abritant de nouveaux fleurons économiques, prenant sa place dans l'économie internationale, attirant les investissements et faisant venir les talents du reste du monde. En innovant, les entreprises sont en mesure d'offrir de nouveaux produits et de nouveaux services, souvent avec une plus forte valeur ajoutée que leurs produits et services traditionnels.

Ce Québec innovant sera productif. L'innovation permet aux entreprises de gagner en efficacité et de devenir ainsi plus concurrentielles. La productivité est la base de la compétitivité et de la croissance, et elle apportera une réponse au défi de la main-d'œuvre. Les entreprises québécoises doivent être plus productives en grossissant, en améliorant leurs équipements et en investissant dans l'automatisation et dans la numérisation. La numérisation est plus que jamais devenue essentielle, pour permettre le travail à distance et ouvrir aux entreprises de nouveaux marchés et de nouvelles clientèles.

L'innovation s'appuiera sur une recherche et développement dynamique, permettant au Québec de contribuer aux découvertes du futur. Des zones d'innovation de calibre mondial, permettant de rapprocher le milieu du savoir de celui des entreprises, feront émerger de nouveaux centres d'excellence et des secteurs d'activité stratégiques. L'accès à Internet haute vitesse permettra à toutes les régions de contribuer directement à la prospérité du Québec.

Une main-d'œuvre qualifiée

En relevant le défi de la main-d'œuvre, le gouvernement se fixe pour objectif de pourvoir les emplois bien rémunérés et d'en créer de nouveaux, en augmentant la population active et en mettant l'accent sur la qualification des travailleurs. Il faut à la fois répondre à la rareté de la main-d'œuvre et miser à plus long terme sur l'amélioration du capital humain, grâce à la connaissance et à l'accès à l'éducation et à la formation.

Avec ce quatrième chantier, le but n'est plus seulement de créer des emplois. Le gouvernement entend miser sur la qualité des emplois, sur la formation des travailleurs, en ciblant plusieurs groupes d'entre eux – la jeunesse, qui est en apprentissage et se dirige sur le marché du travail, les travailleurs ayant quitté le marché du travail et souhaitant y revenir avec plus d'atouts, et les travailleurs actuellement à l'emploi, souhaitant progresser et relever de nouveaux défis. Dans l'entreprise, une main-d'œuvre plus qualifiée contribuera au dynamisme de tous, en enrichissant les réponses apportées aux différents défis et en contribuant à l'identification de nouvelles voies de développement.

Le gouvernement misera également sur les investissements des entreprises et sur leur croissance, afin d'offrir un plus grand nombre d'emplois bien rémunérés, et cela dans toutes les régions du Québec. Les entreprises bénéficieront d'un environnement économique, fiscal et réglementaire favorable à la prise de risque et aux initiatives prometteuses.

Le gouvernement apportera des soutiens ciblés aux secteurs à haute valeur ajoutée, en priorisant les secteurs pour lesquels le Québec bénéficie de réels avantages comparatifs, susceptibles de créer des emplois bien rémunérés.

Une économie verte

Le cinquième chantier de la vision économique du Québec, c'est l'économie verte. Avec le Plan pour une économie verte 2030, le gouvernement a défini des objectifs ambitieux à l'horizon 2030, faisant de la lutte contre les changements climatiques un levier majeur de développement économique et de rayonnement international.

Le gouvernement entend bâtir une économie verte, fondée sur l'électrification des transports, sur le développement de nos autres ressources énergétiques renouvelables ainsi que sur l'émergence de filières économiques d'avenir, respectueuses de l'environnement et créatrices d'emplois de qualité. Le Québec tirera ainsi profit de la transition engagée dans le monde entier, une transition source d'investissements et créatrice de richesse.

Une vision pour une nation québécoise plus riche et plus prospère

En déployant ces cinq chantiers, et en misant sur les Québécois eux-mêmes, il est possible au Québec d'atteindre un niveau de richesse comparable à celui de ses voisins canadiens, et de disposer ainsi des moyens nécessaires à ses ambitions.

Le gouvernement en est convaincu.

C'est tout le sens de la vision économique du Québec, une vision pour une nation québécoise plus riche et plus prospère.

L'écart de niveau de vie entre le Québec et l'Ontario diminue

Au Québec, le niveau de vie défini par le PIB réel par habitant a progressé de façon marquée en 2018 et 2019. L'écart de niveau de vie entre l'Ontario et le Québec est ainsi passé de 15,7 % en 2018 à 14,5 % en 2019.

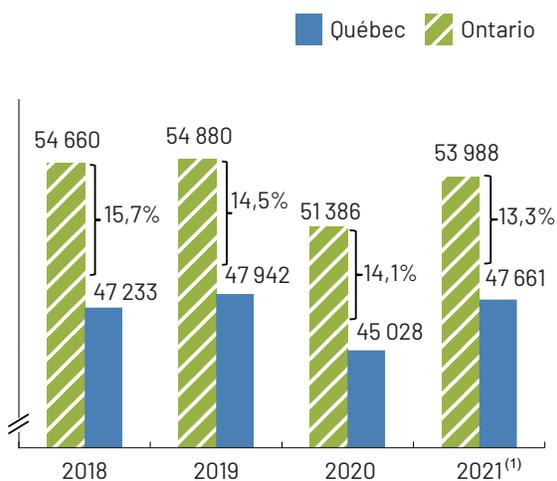
L'écart de niveau de vie entre le Québec et l'Ontario a continué de se résorber en 2020, passant à 14,1 %, et cela malgré l'impact de la crise sanitaire due à la COVID-19.

En 2021, selon les projections actuelles, l'écart de niveau de vie entre le Québec et l'Ontario devrait connaître une nouvelle diminution, s'établissant alors à 13,3 %. Cela signifie qu'en quatre ans, l'écart de niveau de vie entre le Québec et l'Ontario aura ainsi diminué de près de 15 %.

Graphique 1

Niveau de vie au Québec et en Ontario – 2018-2021

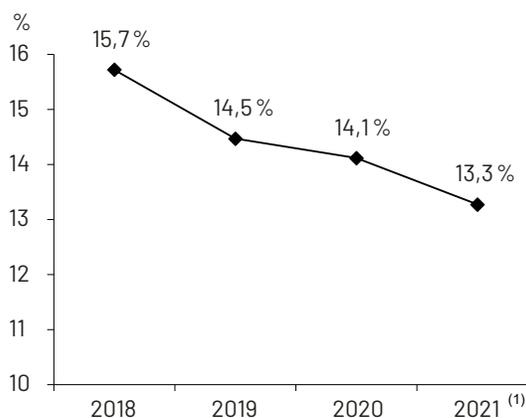
(niveau de vie en dollars par habitant et écart en pourcentage)



Graphique 2

Écart de niveau de vie entre le Québec et l'Ontario – 2018-2021

(en pourcentage du niveau de vie du Québec)



Note : Le niveau de vie correspondant au PIB réel par habitant, en dollars enchaînés de 2012.

(1) Pour l'année 2021, le PIB réel est obtenu en appliquant le taux de croissance prévu du PIB réel selon le consensus économique. Le consensus est un relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de 11 institutions du secteur privé pour le Québec et de 9 institutions pour l'Ontario en date du 20 septembre 2021. Pour la population, il s'agit du taux de croissance prévu par le Conference Board du Canada.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, ministère des Finances de l'Ontario, Conference Board du Canada et ministère des Finances du Québec.

A man with a beard, wearing a bright yellow raincoat and a dark green wide-brimmed hat, is smiling as he holds a large black tray filled with numerous small, vibrant green seedlings. He is standing in a greenhouse, with rows of similar seedlings visible in the background. The text "FAIT AU QUÉBEC" is overlaid on the right side of the image in a white, outlined font.

FAIT AU
QUÉBEC

1. FAIT AU QUÉBEC

En mettant l'accent sur l'achat québécois, le gouvernement veut assurer la croissance et la pérennité des entreprises d'ici, tout en réduisant notre dépendance vis-à-vis de l'extérieur dans plusieurs secteurs et en améliorant ainsi notre balance commerciale.

Encourager la production québécoise et l'achat auprès d'entreprises du Québec est une façon directe de favoriser l'émergence des futurs fleurons économiques québécois, de contribuer à l'enrichissement du Québec, de stimuler la vitalité économique des régions et de soutenir les emplois.

De plus, la pandémie de la COVID-19 a montré l'importance d'avoir accès à un approvisionnement québécois pour des raisons de sécurité, notamment dans certains secteurs stratégiques tels que la santé et le bioalimentaire.

En accordant la préférence à ce qui est fait au Québec, les entreprises et les consommateurs québécois feront preuve de solidarité, soutenant directement les entreprises d'ici.

Une action se déployant sur trois axes

Le premier chantier de l'action économique du gouvernement se déploiera selon trois axes.

- » Du côté de l'offre, il faut plus de produits d'ici et davantage de contenu québécois dans ceux-ci. La priorité portera sur les chaînes d'approvisionnement de certains créneaux stratégiques, ainsi que sur l'approvisionnement en santé et sur la production bioalimentaire.
- » Pour stimuler la demande, les Québécois doivent avoir un meilleur accès aux produits du Québec, ce qui suppose une mise en marché améliorée, tirant notamment parti de toutes les possibilités offertes par le développement de la vente en ligne.
- » L'État a par ailleurs un rôle essentiel à jouer, en tant que plus gros acheteur de produits et de services au Québec. L'État donnera l'exemple, en utilisant pleinement ce levier majeur pour donner la priorité aux entreprises et aux produits du Québec – et cela, dans les limites permises par les accords de libéralisation des marchés publics applicables.

1.1 Plus de produits d'ici

L'action du gouvernement en faveur de l'achat québécois se déploie d'abord du côté de l'offre.

Le Québec produit déjà un grand nombre de biens et de services et la pandémie a démontré la capacité des entreprises d'ici à diversifier encore davantage cette production, tout en maintenant un haut niveau de qualité. Cependant, une production québécoise compétitive n'est pas possible pour tous les produits et services. Il faut choisir les domaines et les secteurs où les entreprises québécoises peuvent avantageusement remplacer les fournisseurs de l'extérieur.

Dans ses initiatives visant à accroître l'offre de produits québécois ainsi que le contenu québécois des produits déjà disponibles sur le marché, le gouvernement cible certains créneaux stratégiques, ainsi que l'approvisionnement en santé et la production bioalimentaire.

Agir sur les chaînes d'approvisionnement dans des créneaux stratégiques

Le gouvernement accroîtra la production québécoise dans un certain nombre de créneaux stratégiques en agissant sur les chaînes d'approvisionnement. L'objectif est d'encourager l'approvisionnement des entreprises québécoises auprès d'autres entreprises et de PME québécoises, et de favoriser ainsi l'intégration des entreprises québécoises dans les chaînes d'approvisionnement.

Un changement déjà entamé

Ce changement est déjà entamé. À la suite de la crise sanitaire de la COVID-19, 68 % des PME québécoises ont apporté des changements dans leurs chaînes d'approvisionnement, et 27 % d'entre elles ont intégré plus de composantes locales dans ces chaînes d'approvisionnement. Cette proportion atteint 17 % dans le secteur manufacturier¹.

Un plan d'action du gouvernement

Le mouvement ainsi engagé doit être poursuivi et soutenu. Pour les entreprises, s'approvisionner au Québec permet de réduire les frais et les délais de transport, d'éviter les risques de coûts inattendus liés aux importations, et de stabiliser la qualité et le coût des intrants. Les chaînes d'approvisionnement en sont rendues plus résilientes et plus fiables.

Le gouvernement appuiera les entreprises prêtes à réduire la sous-traitance hors du Québec et à rapatrier au Québec la production réalisée à l'étranger. Un plan d'action détaillé défini à cette fin sera rendu public prochainement. Le gouvernement a identifié quatre secteurs d'activité stratégiques où cet effort portera en priorité, soit :

- » la machinerie et l'instrumentation ;
- » le bois et la construction ;
- » les produits énergétiques et électriques ;
- » le transport.

Un ambassadeur de l'approvisionnement québécois

Dès février 2020, le ministère de l'Économie et de l'Innovation et Investissement Québec ont nommé un ambassadeur de l'approvisionnement québécois, chargé d'intervenir directement auprès des entreprises québécoises en contribuant notamment au maillage d'entreprises et à leur référencement. Une page Web soutiendra la démarche des entreprises québécoises. Les entreprises auront aussi accès à un moteur de recherche regroupant des fabricants, des distributeurs, des grossistes et des entreprises québécoises.

1. Source : QUÉBEC INNOVE, *Les PME québécoises et l'innovation en temps de pandémie*, novembre 2020.

Développer un approvisionnement stratégique en santé

La crise sanitaire due à la COVID-19 a mis en lumière le caractère stratégique de certains produits et équipements de santé, ainsi que la nécessité d'en sécuriser l'approvisionnement, notamment en assurant la production de certains biens au Québec même.

Les équipements de protection individuelle et autres produits stratégiques en santé

C'est le cas des équipements de protection individuelle. Depuis le début de la crise sanitaire, plusieurs entreprises ont développé au Québec des capacités de production pour certains équipements, permettant de répondre au moins en partie à nos besoins. C'est ainsi que des entreprises québécoises produisent maintenant au Québec des masques d'intervention et des masques N95, du gel désinfectant et des blouses lavables. D'autres productions d'équipements de protection individuelle pourraient débiter bientôt au Québec.

Pour ces équipements comme pour d'autres produits stratégiques en santé, il est crucial que le Québec puisse compter sur la disponibilité des équipements et des produits en quantité suffisante, autant pour répondre aux besoins courants que pour faire face à des situations de crise. Il faudra cibler les types de matériel les plus névralgiques et renforcer la stratégie d'approvisionnement du Québec dans ces créneaux, dont la possibilité de développer une production au Québec lorsque pertinent et réaliste.

Les médicaments et les vaccins

La lutte contre la COVID-19 a également démontré l'importance de disposer sur notre territoire de capacités de production de médicaments et de vaccins. Pour y parvenir, le Québec bénéficie d'un atout d'importance, avec la présence d'un secteur des sciences de la vie diversifié et intégré, pouvant s'appuyer à la fois sur des ressources humaines de haut niveau, sur d'importantes capacités de recherche et sur des unités de production opérationnelles et efficaces.

Dans le cas précis des vaccins, la compagnie Medicago, installée au Québec, poursuit actuellement la mise au point d'un produit destiné à s'ajouter à la gamme actuelle des vaccins disponibles.

Le gouvernement maintiendra et renforcera son appui aux sciences de la vie, afin de soutenir les investissements actuels ou à venir dans la production de médicaments et de vaccins – dans le cadre de la mise à jour de la Stratégie québécoise des sciences de la vie 2017-2027.

Augmenter la production bioalimentaire pour une plus grande autonomie alimentaire

Un effort majeur a été engagé par le gouvernement pour augmenter l'offre de produits alimentaires québécois, afin d'accroître l'autonomie alimentaire du Québec. Plusieurs programmes ont été mis en place ou bonifiés, dans le but de renforcer le soutien à la production et à la transformation alimentaires.

Plusieurs initiatives

Le gouvernement a lancé la Stratégie de croissance des serres au Québec 2020-2025 en novembre 2020, afin de doubler la production en serre au Québec. Cette stratégie comprend des aides à l'investissement, ainsi qu'un programme d'extension du réseau électrique triphasé pour desservir le maximum de producteurs.

Grâce au Programme de transformation alimentaire, les entreprises du secteur ont augmenté leurs investissements dans la robotisation et dans l'implantation de systèmes de qualité.

L'initiative ministérielle Productivité végétale a été bonifiée, afin d'augmenter la productivité des entreprises agricoles spécialisées en production végétale ou pratiquant l'apiculture.

Les investissements agricoles se sont accélérés, avec le soutien du Programme Investissement Croissance de La Financière agricole du Québec.

1.2 Un meilleur accès aux produits du Québec

En même temps qu'il soutient l'augmentation de l'offre de produits québécois, le gouvernement stimule l'achat québécois en agissant du côté de la demande.

Des données encourageantes

En décembre 2020, 78 % des Québécois ont affirmé faire des efforts pour acheter des produits locaux². Plus des trois quarts des Québécois (76 %) choisissant des produits du Québec le font surtout pour soutenir l'économie locale³.

Ces données sont encourageantes, mais des obstacles demeurent. Ces produits et ces services doivent être accessibles, ce qui signifie qu'ils doivent être disponibles de façon fiable et en quantité suffisante. Il est nécessaire qu'ils soient clairement identifiés, avec une information juste et facilement repérable, à l'intérieur des commerces comme en ligne.

Les efforts engagés par le gouvernement visent à s'assurer que ces conditions de mise en marché sont remplies.

2. Source : LÉGER, *L'étude bleue, phase 2*, janvier 2021.

3. Ibid.

Le Panier bleu : la promotion de l'achat local en ligne

Dès avril 2020, le gouvernement est intervenu afin de promouvoir l'achat local, en soutenant le Panier bleu.

Le Panier bleu a été lancé avec l'appui du gouvernement. Il sert de référence aux consommateurs à la recherche de commerces québécois et de produits disponibles chez les détaillants et les producteurs d'ici. Il sert actuellement de vitrine à environ 23 000 commerces québécois.

La prochaine étape importante, consistera à mettre en ligne un volet transactionnel. Un volet livraison sera aussi développé.

Faciliter l'identification des produits du Québec

Au début de 2022, une étape majeure sera franchie dans l'identification des produits du Québec avec la création d'une certification permettant d'identifier les produits québécois selon la nature du contenu – qu'il s'agisse de conception ou de fabrication proprement dite.

La certification constituera un point de repère de confiance pour les consommateurs, dans l'identification des produits québécois.

Mettre en valeur les aliments québécois

Un effort spécifique concernant la mise en marché des aliments québécois est déjà engagé, par l'intermédiaire d'Aliments du Québec.

La promotion et l'identification des produits

Aliments du Québec, avec l'appui financier du gouvernement, favorise la mise en valeur de l'offre de produits bioalimentaires québécois et leur présence dans les différents réseaux de distribution.

Au cours des prochains mois, Aliments du Québec intensifiera la promotion et l'identification des aliments certifiés « Aliments du Québec », « Aliments préparés au Québec » et leur déclinaison ainsi que la reconnaissance « Aliments du Québec au menu » destinée au secteur de la restauration et au milieu institutionnel.

Le soutien aux projets de commercialisation

En plus des campagnes publicitaires, du recrutement de nouvelles entreprises adhérentes et de la mise en place de stratégies marketing et de fidélisation des consommateurs, le financement octroyé prévoit dorénavant un soutien financier aux entreprises bioalimentaires québécoises dans la réalisation de projets de commercialisation visant à accroître la présence de leurs produits au sein de divers réseaux de distribution alimentaire.

1.3 L'État donne l'exemple

Avec les achats publics, le gouvernement dispose d'un levier majeur pour encourager les entreprises d'ici. En 2019-2020, les contrats des organismes publics ont représenté des achats d'un peu plus de 16,3 milliards de dollars⁴. Ce chiffre ne tient pas compte des contrats municipaux et des contrats conclus par Hydro-Québec, qui ont représenté des achats atteignant respectivement 10,8⁵ et 3 milliards de dollars, toujours en 2019-2020.

Le gouvernement utilisera pleinement ce levier, en donnant la priorité aux entreprises et aux produits du Québec – ceci dans le respect des accords de libéralisation des marchés publics.

Une action en trois volets

Le gouvernement engage à cette fin une action en trois volets, soit le déploiement d'une Stratégie gouvernementale des marchés publics, un renforcement de cette stratégie en ouvrant à terme d'importantes possibilités, et enfin, l'engagement de prendre des mesures au-delà de la portée de la *Loi sur les contrats des organismes publics*.

La nouvelle Stratégie gouvernementale des marchés publics : Pour des marchés publics innovants

Le gouvernement rendra publique au cours des prochaines semaines une nouvelle Stratégie gouvernementale des marchés publics : Pour des marchés publics innovants, visant tous les contrats encadrés par la *Loi sur les contrats des organismes publics*. Cette stratégie permettra notamment de maximiser l'utilisation des marges de manœuvre disponibles dans les accords de libéralisation des marchés publics.

Dynamiser les marchés publics

Avec cette nouvelle stratégie, le gouvernement entend dynamiser les marchés publics concernés par la *Loi* et les faire évoluer, afin qu'ils reflètent les priorités gouvernementales – dont les achats québécois. Pour le secteur bioalimentaire, cette stratégie donnera ainsi suite aux engagements pris dans le cadre de la Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois – Pour une alimentation locale dans les institutions publiques.

Favoriser l'innovation québécoise

Le gouvernement fera en sorte que les marchés publics favorisent l'innovation québécoise. Les marchés publics peuvent ainsi devenir un véritable lieu d'expérimentation pour stimuler l'innovation, offrant la possibilité de tester les solutions innovantes et donnant l'occasion aux entreprises innovantes de faire leurs preuves.

4. 16,3 milliards de dollars pour 26 928 contrats publiés, selon les données du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec.

5. 10,8 milliards de dollars pour 15 575 contrats publiés, selon les données du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec.

Rendre les marchés publics plus accessibles aux entreprises québécoises

Le gouvernement rendra ces marchés publics plus accessibles aux entreprises québécoises. Le gouvernement souhaite augmenter le nombre de soumissionnaires provenant du Québec et entend également accroître la proportion des contractants provenant des régions du Québec. Les entreprises québécoises seront outillées et accompagnées à cette fin, dans le cadre d'initiatives additionnelles engagées au cours des prochains mois.

Des processus d'acquisition plus performants

Le gouvernement entend rendre les processus d'acquisition plus performants, en incitant les organismes publics à tirer profit de toutes les possibilités offertes par le cadre normatif et à être plus agiles à cette fin, et en valorisant l'information de gestion. Les organismes publics peuvent être plus stratégiques dans leurs acquisitions, et peuvent notamment mieux soutenir les biens et les services québécois, tout en renforçant l'intégrité et l'efficacité de leurs achats.

Des mesures concrètes

Concrètement, la stratégie prévoira notamment :

- » des mesures de formation et d'accompagnement des organismes publics, notamment à l'égard des marges de manœuvre qu'offrent le cadre normatif et les accords de libéralisation des marchés publics ;
- » un Parcours de l'innovation pour l'acquisition de biens innovants d'entreprises québécoises ;
- » des outils de rédaction d'appels d'offres visant à simplifier leur compréhension pour les entreprises ;
- » un Tremplin aux contrats publics, pour faciliter l'obtention d'un premier contrat public aux PME et un répertoire de fournisseurs québécois ;
- » des mesures de formation et d'accompagnement des entreprises pour répondre aux appels d'offres.

Un renforcement de la nouvelle Stratégie gouvernementale

Le gouvernement entend maximiser les effets de la nouvelle Stratégie gouvernementale des marchés publics en ouvrant, à terme, d'importantes possibilités.

Le gouvernement proposera la mise en place d'un espace d'innovation des marchés publics, dans le but de favoriser l'évolution des règles contractuelles pour permettre aux organismes publics de mieux contribuer à l'atteinte d'objectifs gouvernementaux par le biais des marchés publics – soit notamment l'accroissement des acquisitions responsables et une meilleure intégration du développement durable dans les processus contractuels. L'espace d'innovation des marchés publics permettra de vérifier le caractère opérationnel de ces nouvelles façons de faire, ainsi que la capacité des entreprises québécoises de satisfaire aux exigences et aux critères formulés.

Le gouvernement souhaite rendre possibles la mise en place d'un programme de marchés réservés aux petites entreprises, l'application d'une préférence de 10 % en fonction de la valeur ajoutée québécoise ou autrement canadienne, ainsi que la spécification d'une exigence de produits, de services et de travaux de construction québécois ou autrement canadiens, afin de tirer profit d'une possibilité offerte par l'Accord de libre-échange canadien, pour les contrats se situant en deçà des seuils de l'Accord économique et commercial global conclu entre le Canada et l'Union européenne. Ceci permettra ainsi de promouvoir les achats québécois, tout en respectant les engagements du Québec souscrits dans le cadre des accords de libéralisation des marchés publics.

Des initiatives élargies au-delà de la *Loi sur les contrats des organismes publics*

Le gouvernement confirme par ailleurs son intention de ne pas limiter son action en faveur des achats québécois aux seuls contrats visés par la *Loi sur les contrats des organismes publics*. Plusieurs initiatives engagées par le gouvernement seront élargies au-delà du champ d'application de la *Loi*.

Les organismes municipaux, l'aide financière aux transports, Hydro-Québec

Les organismes municipaux seront incités à augmenter la part de leurs achats québécois, lorsque cela sera possible. Le gouvernement favorisera également l'accroissement de la part des achats québécois pour l'aide financière au transport, ainsi que pour les contrats des entreprises du gouvernement – particulièrement les contrats d'Hydro-Québec.

De plus, plusieurs des mesures mises en œuvre avec la Stratégie gouvernementale des marchés publics seront rendues accessibles aux organismes municipaux et à Hydro-Québec.

2

LES EXPORTATIONS EN VITESSE SUPÉRIEURE



2. LES EXPORTATIONS EN VITESSE SUPÉRIEURE

Par l'entremise du deuxième chantier de sa vision économique, le gouvernement entend faire passer la croissance des exportations à la vitesse supérieure.

Le Québec reste et restera plus que jamais une société et une économie ouvertes sur le monde. La richesse du Québec passe par la vente sur les marchés extérieurs de ses produits et de son savoir-faire.

La promotion des exportations permettra de créer de la richesse en soutenant les entreprises installées au Québec dans leur développement. En augmentant leurs ventes, les entreprises exportatrices amélioreront leur productivité, bonifieront leur rentabilité et assureront ainsi leur croissance.

2.1 Le Plan d'action pour la relance des exportations

Le Plan d'action pour la relance des exportations : Fait au Québec, exporté dans le monde a été lancé en mars 2021 et est en cours de mise en œuvre.

Enclencher une nouvelle phase de croissance

La crise sanitaire entraînée par la COVID-19 a entraîné une forte baisse des exportations.

L'objectif fixé par le gouvernement est de récupérer à court terme le terrain perdu en raison de la crise sanitaire, puis d'enclencher une nouvelle phase de croissance permettant à la valeur des exportations d'atteindre à plus long terme 50 % du PIB – comparativement à 46 % en moyenne au cours des dix dernières années.

Les programmes ont été révisés et bonifiés pour mieux soutenir les entreprises souhaitant développer de nouveaux marchés. Les programmes visent les entreprises exportatrices, qu'il s'agisse de grandes entreprises ou de PME actives sur les marchés d'exportation.

Un effort particulier portera sur l'aide à offrir aux grandes entreprises exportatrices. Les grandes entreprises jouent un rôle crucial dans le développement des exportations, en raison de l'importance de leurs moyens, de l'envergure de leurs activités et de leur capacité à jouer un véritable rôle de locomotives pour l'écosystème québécois auquel elles appartiennent.

2.2 De nombreuses initiatives

Dans le cadre du Plan d'action pour la relance des exportations, de nombreuses initiatives et mesures sont actuellement déployées, afin de soutenir la commercialisation et l'exportation. Les programmes de soutien aux organismes de promotion des exportations ont été bonifiés. Un nouveau programme de soutien à la commercialisation et à l'exportation sera lancé prochainement.

Un soutien financier de 503 millions de dollars

Le Plan d'action pour la relance des exportations comprend un soutien financier de 503 millions de dollars sur 5 ans.

Une bonification du financement des entreprises exportatrices

Le Plan d'action pour la relance des exportations prévoit une bonification du financement des entreprises exportatrices, qu'il s'agisse de grandes entreprises ou de PME actives sur les marchés d'exportation.

Les nouvelles mesures d'aide financière sont adaptées aux besoins des entreprises exportatrices. L'accompagnement de l'entreprise est amélioré à toutes les étapes de sa croissance, de la commercialisation du produit jusqu'aux stratégies plus complexes d'internationalisation.

Des exemples de financement bonifié

La bonification du financement peut être illustrée avec deux exemples :

- » Une PME québécoise ayant déjà exporté en Nouvelle-Angleterre et souhaitant consolider son marché et augmenter ses ventes pourra obtenir une aide allant jusqu'à 45 000 \$ par an pour l'embauche d'un représentant installé directement sur le territoire visé.
- » Un fabricant souhaitant investir afin de se doter d'installations pour le transit des marchandises qu'il exporte pourra recevoir une aide financière remboursable. Il pourra ainsi investir près d'un port étranger pour servir ses clients d'une façon continue.

La mise en place d'Investissement Québec International

En 2019, le gouvernement a franchi une étape majeure dans le soutien aux investissements privés, en élargissant le mandat d'Investissement Québec et en lui confiant de nouveaux leviers d'intervention. La *Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation*, adoptée en décembre 2019, a permis de renforcer le rôle d'Investissement Québec et de mieux coordonner l'action des différents partenaires en matière de développement économique au Québec et à l'étranger.

Le gouvernement a ainsi mis sur pied Investissement Québec international, dont le mandat est d'offrir des services d'accompagnement spécialisé aux entreprises québécoises, d'organisation de missions commerciales, d'identification de clients potentiels sur les marchés étrangers, d'organisation de rencontres avec des acheteurs et de repérage de possibilités d'affaires.

Investissement Québec International regroupe plus de 100 experts. Son action se déploie au Québec grâce au réseau d'Investissement Québec et en dehors du Québec, avec la collaboration des 33 représentations du Québec à l'étranger, établies dans 18 pays, et des trois représentations du Québec au Canada.

Une nouvelle force de frappe en faveur de l'exportation

La mise en place d'Investissement Québec International a permis au gouvernement de créer une nouvelle force de frappe en faveur de l'exportation, en regroupant les partenaires gouvernementaux et les organismes de soutien à l'exportation – dont Investissement Québec International, le réseau des représentations du Québec à l'étranger et les bureaux du Québec dans le reste du Canada.

- » Investissement Québec International assure la coordination et devient le point central des services d'aide à l'exportation.
- » L'identification et la mise en relation avec de grands acheteurs et donneurs d'ordres sont assurées grâce à Investissement Québec International et au réseau économique du Québec au Canada et à l'étranger.
- » Une diplomatie économique d'influence est mise au service des exportateurs, à partir des réseaux de délégations du Québec au Canada et à l'étranger. Le but est de réaliser un maillage avec les interlocuteurs stratégiques et gouvernementaux étrangers ainsi que le repérage d'occasions d'affaires.

Grâce à cette nouvelle force de frappe, les entreprises exportatrices ont désormais accès à un accompagnement amélioré, correspondant à leurs besoins précis. Le Québec peut leur offrir une intelligence d'affaires bonifiée, les éclairant sur les enjeux et les occasions de développement sur la scène canadienne comme sur le plan international.

Une véritable diplomatie économique

Le Québec a ainsi été en mesure de mettre en place une véritable diplomatie économique, dont les entreprises québécoises peuvent profiter directement.

Des exemples concrets d'une diplomatie économique en action

La mise en place d'une véritable diplomatie économique permet de disposer d'une force de frappe majeure en faveur des exportations.

Deux exemples de situations possibles permettent d'illustrer cette diplomatie économique en action.

- » Un fabricant d'appareils de précision installé au Québec exporte ses produits sur le marché américain. Il cherche les moyens d'éviter l'imposition de tarifs supplémentaires sur ses produits ayant des composantes fabriquées en Chine. L'imposition de tels tarifs mettrait en péril la compétitivité de ses exportations aux États-Unis.

Les experts d'Investissement Québec et du ministère de l'Économie et de l'Innovation en matière d'accords commerciaux lui offrent un appui technique sur la conformité douanière. Cet appui est complémentaire aux services que peuvent offrir les grandes sociétés de consultants, de même que les courtiers en douane agissant auprès des entreprises exportatrices. Il permet à l'entreprise d'obtenir une exemption des douanes américaines et de ne pas être soumise à ces tarifs supplémentaires. Grâce à cette intervention, l'entreprise québécoise bénéficie d'une utilisation de toutes les possibilités offertes par les accords commerciaux conclus avec les États-Unis.

- » Une entreprise spécialisée dans la conception et la fabrication de composantes électroniques souhaite ouvrir un bureau de représentation en Allemagne.

Depuis Montréal et avec l'appui de l'équipe située en Allemagne, la division Exportations d'Investissement Québec International offre à l'entreprise une aide à l'implantation commerciale sur le marché (référencement auprès de spécialistes locaux, de fiscalistes et d'avocats ; conseils sur les questions d'embauche et de ressources humaines), la transmission d'informations stratégiques (informations concernant la réglementation des dispositifs électroniques, ainsi que les programmes de subvention et de financement disponibles), des conseils et des référencements (informations liées au partenaire distributeur) et un appui pour le rayonnement en Allemagne (identification d'interlocuteurs ciblés et de donneurs d'ordres).

Les secteurs exportateurs et les grandes entreprises

L'aéronautique et l'aluminium

En 2019, les secteurs de l'aéronautique et de l'aluminium représentaient à eux seuls respectivement 11,9 % et 7,0 % des exportations internationales du Québec⁶.

Ainsi, des initiatives spécifiques ont été mises en place dans ces secteurs afin de soutenir les exportations. Ces initiatives visent la consolidation des liens d'affaires, le redéploiement stratégique et l'amélioration de la lecture du contexte commercial.

Un suivi étroit dans plusieurs secteurs

D'autres secteurs clés contribuent à la vitalité des exportations du Québec. Il s'agit notamment de l'agroalimentaire, des produits forestiers, des équipements de transport terrestre, des technologies de la santé, des technologies propres, des biens de consommation et des technologies de l'information.

Ces secteurs feront également l'objet d'un suivi étroit, afin d'aider les entreprises à tirer profit des occasions d'affaires sur les marchés étrangers.

Contrer les mesures protectionnistes à l'étranger

Pour certains secteurs spécifiques de l'économie, tels que le bois d'œuvre et l'aluminium, des groupes stratégiques ont été mis en place, à partir de ressources provenant des différents ministères impliqués.

Ces groupes ont pour mandat de déployer des stratégies de diplomatie d'influence, afin de contrer les mesures protectionnistes à l'étranger, notamment en bâtissant des coalitions sur le terrain avec des partenaires politiques et économiques. Ces groupes travaillent en étroite collaboration avec les représentants du gouvernement fédéral et des gouvernements des provinces, ainsi qu'avec les associations industrielles québécoises.

Un appui spécifique aux grandes entreprises

Un appui spécifique sera offert aux grandes entreprises du Québec, notamment pour la réalisation de stratégies complexes d'internationalisation que ces entreprises sont en mesure de mener à bien.

Le gouvernement appuiera la réalisation de certaines dépenses à l'étranger, afin d'accompagner ces grandes entreprises dans la mise en œuvre de leurs démarches de déploiement sur les marchés situés à l'extérieur du Québec.

6. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Fait au Québec, exporté dans le monde - Plan d'action pour la relance des exportations*, Québec, mars 2021, p.21.

3



UN QUÉBEC
INNOVANT



3. UN QUÉBEC INNOVANT

La vision économique du Québec s'appuie sur un troisième chantier, celui de l'innovation.

S'appuyer sur l'innovation pour bâtir une économie moderne

Dans les économies modernes, l'innovation est à la fois la clé de l'avenir et le nerf de la guerre.

Le gouvernement veut bâtir un Québec innovant, abritant de nouveaux fleurons économiques, un Québec où les entreprises ont grandi, un Québec tirant parti des modes de production et d'organisation du travail les plus avancés, où toutes les possibilités offertes par la numérisation seront pleinement utilisées, et où l'innovation constituera le moteur du développement des entreprises.

Pour les entreprises, l'innovation est une condition cruciale à leur croissance et à leur développement. En innovant, les entreprises sont en mesure d'offrir de nouveaux produits et de nouveaux services, et cela avec une plus forte valeur ajoutée que pour leurs produits et leurs services traditionnels. L'innovation permet également aux entreprises de gagner en efficacité et d'être ainsi plus compétitives, grâce à l'introduction de nouvelles technologies ou à une meilleure organisation du travail.

Faire croître la productivité en augmentant la taille des entreprises, en les automatisant et en les numérisant

Les entreprises québécoises seront plus productives en grossissant, en améliorant leurs équipements et en investissant dans l'automatisation et la robotisation, afin de bénéficier des modes de production et d'organisation du travail les plus efficaces. Dans un contexte de rareté de la main-d'œuvre, et en particulier de main-d'œuvre spécialisée, les gains de productivité obtenus par l'automatisation constituent un moyen particulièrement efficace dont les entreprises disposent pour répondre à la demande et assurer leur croissance.

On peut accélérer l'automatisation et la robotisation en tirant pleinement parti de la numérisation de l'économie, ce qui nous permettra à la fois d'être plus productifs et d'offrir de meilleurs produits et de meilleurs services, répondant aux nouveaux besoins et aux nouveaux marchés. À court terme, un effort prioritaire doit donc être consenti pour sensibiliser nos entrepreneurs, ainsi que pour accompagner et soutenir les projets de numérisation des entreprises québécoises, et faire en sorte qu'elles utilisent pleinement toutes les possibilités offertes par les nouvelles technologies. Dans plusieurs secteurs d'activité, cette numérisation est encore incomplète, et un appui particulier sera offert aux PME de ces secteurs.

En intégrant plus de robots et en prenant le virage de la numérisation, les entreprises du Québec pourront réduire leurs coûts de production et réaffecter l'argent et les ressources humaines dégagées vers l'expansion de leurs activités.

Prosperer grâce à la recherche et développement et à l'innovation

Plus globalement et à plus long terme, c'est grâce à l'innovation et à la recherche et développement que la nation québécoise sera plus riche et plus prospère. Les entreprises innovantes doivent bénéficier d'un écosystème leur permettant d'investir dans la recherche et développement, de valoriser leur recherche, de commercialiser leurs découvertes et de se développer à partir des investissements effectués.

Les zones d'innovation

L'effort en faveur de la recherche et développement et de l'innovation se concrétisera sur le territoire, notamment grâce à des zones d'innovation de calibre mondial, implantées dans différentes régions du Québec et connectées sur le reste de la planète. Les zones d'innovation permettront de rapprocher le milieu du savoir de celui des entreprises, dans un dessein d'émulation collective.

Les zones d'innovation feront émerger de nouveaux centres d'excellence et des secteurs d'activité stratégiques.

L'accès de tous à Internet haute vitesse

L'accès de tous à Internet haute vitesse est une condition de base à la numérisation de l'économie, à la croissance de notre productivité, à la compétitivité des régions et à la promotion de l'innovation.

Le gouvernement mobilise tous les moyens nécessaires pour que dans toutes les régions, les citoyens comme les entreprises aient accès à Internet haute vitesse. Le gouvernement a engagé une opération majeure à cette fin, au terme de laquelle le Québec deviendra le « premier de classe » en la matière.

3.1 Accroître la productivité

La productivité est la base de la compétitivité et de la croissance. Les entreprises québécoises seront plus productives en grossissant, en s'automatisant, et en se numérisant. Tout en les rendant plus compétitives, l'augmentation de la productivité permettra aux entreprises de répondre au moins en partie au défi de la main-d'œuvre.

Concrètement, pour les entreprises, accroître la productivité signifie qu'il faut introduire de nouvelles initiatives, investir pour améliorer les équipements et les moderniser, ainsi que pour numériser les processus d'affaires et de production. Le gouvernement soutiendra et accompagnera l'effort ainsi demandé.

Plus globalement, l'augmentation de la productivité passe par un accroissement de la taille des entreprises. En grossissant, les entreprises peuvent bénéficier d'économies d'échelle et vendre davantage à meilleur coût.

Des mesures fiscales ciblées, pour stimuler la croissance et la compétitivité des entreprises

Plusieurs des mesures fiscales adoptées par le gouvernement depuis l'automne 2018 visent directement à stimuler la croissance et la compétitivité des entreprises, afin qu'elles passent à une taille supérieure tout en devenant plus concurrentielles. Le but est de faire en sorte que des PME deviennent de grandes entreprises, et que les grandes entreprises existantes deviennent encore plus grandes.

Ces mesures visent à soutenir l'investissement et à appuyer l'innovation et sa commercialisation, afin de permettre aux entreprises québécoises d'améliorer leur productivité et leur compétitivité.

Trois mesures fiscales d'envergure ont été mises en place à cette fin :

- » l'amortissement accéléré ;
- » la bonification C3i ;
- » l'élargissement du Congé fiscal pour grands projets d'investissement.

S'ajoutant à ces trois mesures fiscales, divers autres incitatifs fiscaux ont également été mis en place, comme la mesure Capital Synergie, qui vise à favoriser le maillage d'affaires et la synergie entre les entreprises québécoises. La mesure Capital Synergie permet à une entreprise établie souscrivant au capital-actions d'une société innovante en croissance d'obtenir un crédit d'impôt non remboursable pouvant atteindre un maximum annuel de 225 000 \$.

Un meilleur accompagnement d'Investissement Québec

Le nouvel Investissement Québec dispose de moyens renforcés et de ressources accrues pour soutenir les entreprises dans l'amélioration de la productivité et l'innovation.

La transformation du rôle du ministère de l'Économie et de l'Innovation et d'Investissement Québec contribue à la croissance de la productivité en palliant le manque de financement pour certains projets et en accélérant l'innovation dans les entreprises et la transition numérique.

Les démarches des entreprises ayant de tels projets sont également simplifiées par la création d'une porte d'entrée unique et par l'amélioration de la coordination des interventions gouvernementales.

Toute une gamme de soutiens

Avec le nouvel Investissement Québec, les entreprises installées au Québec ou souhaitant s'y établir ont accès à toute une gamme de soutiens. Ces soutiens sont offerts dans toutes les régions, Investissement Québec ayant reçu des ressources supplémentaires pour devenir la porte d'entrée des entreprises établies en région.

Le Fonds pour la croissance des entreprises québécoises

Le Fonds pour la croissance des entreprises québécoises est un nouvel outil doté d'une capitalisation de 1 milliard de dollars permettant à Investissement Québec d'accompagner les entreprises dans leur développement en prenant des participations dans le capital-actions des entreprises québécoises considérées comme stratégiques et à fort potentiel de croissance.

Ce fonds vise à stimuler l'émergence des futurs fleurons de l'économie québécoise. Il permet également d'inciter les entreprises déjà installées au Québec à y conserver leur siège social.

Les projets déjà soutenus d'entreprises ayant leur siège social au Québec

Le Fonds pour la croissance des entreprises québécoises a déjà été utilisé pour soutenir trois entreprises, existantes ou nouvelles, ayant leur siège social au Québec.

Ces investissements sont les suivants :

- » 150 millions de dollars, dont 74 millions de dollars proviennent du Fonds, pour soutenir le développement d'Olymel, au moyen de projets évalués à 315 millions de dollars ;
- » 46,4 millions de dollars, dont 22,3 millions de dollars du Fonds, pour soutenir la croissance d'AlayaCare, une entreprise innovante qui modernise les soins à domicile en proposant une plateforme infonuagique complète ;
- » 90 millions de dollars, dont 30 millions de dollars du Fonds, pour l'implantation dans l'entreprise QScale d'un centre de traitement de données à haute densité à Lévis, un projet estimé à 867 millions de dollars.

Le programme Impulsion PME

Afin d'appuyer l'amorçage et le développement de jeunes entreprises innovantes à fort potentiel de croissance dans toutes les régions, le programme Impulsion PME, administré par Investissement Québec, est doté d'une enveloppe de 50 millions de dollars.

À la suite d'appels de projets, les cohortes d'entreprises retenues bénéficient d'un appui financier gouvernemental. Le programme permet également d'attirer d'autres investisseurs, grâce à un principe d'appariement de financement avec le privé.

Les entreprises admissibles doivent être référées par des relayers reconnus et ne pas avoir encore réalisé un premier cycle de commercialisation.

L'initiative Productivité Innovation d'Investissement Québec

Avec l'initiative Productivité Innovation, Investissement Québec propose aux entreprises des modalités avantageuses et flexibles, afin de soutenir des projets visant l'adoption de nouvelles technologies, l'acquisition d'équipements innovants contribuant à l'automatisation et à la robotisation, le développement de nouvelles façons de faire ou l'implantation de nouveaux processus organisationnels.

L'initiative Compétivert d'Investissement Québec

Compétivert est une initiative qui incite les entreprises à adopter des technologies propres et des pratiques écoresponsables pour devenir plus compétitives tout en réduisant leur empreinte environnementale. Compétivert propose des solutions créatives de financement et d'accompagnement ainsi que des outils concrets pour encourager les entreprises de toutes les régions du Québec à passer rapidement à l'action.

La solution de financement Compétivert est destinée aux entreprises voulant réaliser des projets impliquant l'intégration de technologies propres ou de pratiques écoresponsables, avec des modalités adaptées, comme un moratoire de remboursement de capital pouvant s'étendre jusqu'à 48 mois.

La solution d'appariement d'investissement Compétivert permet d'appuyer les entreprises développant des technologies propres au Québec, sous la forme de prise de participation en équité. Cette solution en capital de risque novatrice vise des entreprises au stade de démarrage et de post-démarrage ayant réalisé des ventes à la suite d'une preuve de concept, avec un joueur stratégique ou une clientèle diversifiée.

Le diagnostic de performance environnementale industrielle Compétivert est un service d'accompagnement offert par les experts d'Investissement Québec - Centre de recherche industrielle du Québec. Après analyse des opérations industrielles de l'entreprise, le diagnostic permet de dresser une liste d'actions et de projets prioritaires et rentables dans une perspective de productivité durable.

L'intégration du Centre de recherche industrielle du Québec au sein d'Investissement Québec

L'intégration du Centre de recherche industrielle du Québec au sein d'Investissement Québec permet maintenant d'offrir aux entreprises manufacturières québécoises un accompagnement bonifié dans les efforts engagés pour améliorer la productivité.

L'objectif est d'aider les entreprises à améliorer leurs activités, leurs processus et leurs produits en misant sur l'innovation, pour leur permettre de se démarquer sur leurs marchés.

Le Centre de recherche industrielle du Québec offre aux entreprises un savoir-faire de pointe en matière d'automatisation, de robotisation, d'intégration de nouvelles technologies ainsi que d'utilisation de certaines solutions d'intelligence artificielle.

Des entreprises plus productives et innovantes grâce à la numérisation

Au moment où la crise sanitaire a commencé, la nouvelle révolution technologique liée à l'implantation et à la généralisation des technologies de l'information était déjà largement entamée. La numérisation - c'est-à-dire le recours aux technologies numériques, aux données ou encore à la présence sur le Web - touchait un nombre de plus en plus large d'activités.

Un processus stimulé par la crise sanitaire

La crise sanitaire a considérablement accéléré ce processus, en particulier dans le monde du travail et de l'économie. La numérisation est devenue essentielle pour permettre le travail à distance – le télétravail – et autoriser ainsi la poursuite d'un grand nombre d'activités, malgré le confinement.

La numérisation a également donné la possibilité aux entreprises et aux organismes d'un grand nombre de secteurs de rester en contact avec leur clientèle, de vendre en ligne et ainsi de survivre à la fermeture des lieux physiques d'échange – voire de prospérer en conquérant de nouvelles clientèles.

Un processus qu'il faut accélérer

Au Québec, toutes les entreprises n'ont pas encore pleinement intégré les possibilités offertes par la numérisation, et cette intégration est urgente. Il est crucial de numériser l'ensemble de l'économie, et d'aider ainsi les entreprises à s'adapter le plus rapidement possible aux nouvelles conditions de l'économie et du marché.

En augmentant la productivité, la numérisation permettra aux entreprises d'améliorer leur compétitivité au Québec comme à l'extérieur du Québec, et les aidera à répondre au défi de la rareté de la main-d'œuvre. La numérisation, comme la robotisation, constitue l'un des moyens les plus efficaces pour apporter une solution aux besoins de main-d'œuvre des entreprises, tout en offrant davantage d'emplois bien rémunérés.

La gamme de soutiens à la productivité présentée précédemment s'applique à la numérisation des équipements et des processus. Le gouvernement déploie des initiatives spécifiques, afin d'accélérer l'intégration dans l'activité économique de toutes les formes de numérisation.

L'Offensive de transformation numérique : une action adaptée aux différents secteurs de l'économie

Le gouvernement a engagé un effort d'envergure afin d'accélérer le virage numérique des entreprises de l'ensemble des secteurs d'activité et de toutes les régions du Québec.

L'approche mise en place par le ministère de l'Économie et de l'Innovation est concertée avec de nombreux partenaires, dont les ministères sectoriels et les institutions financières. Elle vise la sensibilisation des entreprises, ainsi que leur accompagnement dans la réalisation de plans numériques et la mise en œuvre de projets numériques. Par cette approche, le gouvernement vise une intervention ciblée et adaptée à chaque secteur et aux besoins particuliers de nombreuses entreprises concernées.

Le gouvernement soutient les projets collaboratifs d'organisations sectorielles ou de réseaux de savoir-faire, déjà au service des entreprises de différents secteurs d'activité et de l'ensemble des régions du Québec. À ce jour, les secteurs couverts par cet effort sont notamment la fabrication métallique, le commerce de détail, la construction, la restauration et l'hôtellerie.

Une approche transversale

S'ajoute à ces initiatives sectorielles une approche transversale, concernant simultanément plusieurs domaines d'activité. Cette approche transversale est soutenue par Inno-centre, qui offrira diverses formes d'accompagnements aux PME souhaitant s'engager dans une démarche de transformation numérique.

Le programme Audit industrie 4.0

Le programme Audit industrie 4.0 du ministère de l'Économie et de l'Innovation et d'Investissement Québec, en collaboration avec de nombreux partenaires auditeurs dans les régions du Québec, vise à augmenter le nombre d'entreprises québécoises entreprenant le virage numérique.

Le programme comprend un diagnostic et un plan numérique, suivis d'une démarche structurée pour la sélection des solutions pour les projets numériques prioritaires et leur plan de mise en œuvre.

Par la démarche rigoureuse qui est proposée, ce programme contribue à réduire les risques associés à l'implantation de solutions numériques.

3.2 Priorité à la recherche et développement

Dans un monde qui évolue rapidement, l'innovation est la clé du futur.

Pour demeurer compétitives au niveau mondial et se démarquer par rapport à leurs concurrents, les entreprises québécoises doivent plus que jamais investir en recherche et développement ainsi qu'en innovation. L'innovation leur permettra de tirer parti des nouvelles technologies disponibles et de répondre rapidement et de façon adaptée aux besoins des marchés.

Maximiser les retombées de la recherche et la commercialisation des innovations

Dans les domaines de la recherche et développement et de l'innovation, les entreprises doivent pouvoir compter sur un écosystème fort et bien structuré, leur permettant de valoriser leurs idées depuis la recherche jusqu'à la commercialisation, et permettant à de nouvelles entreprises innovantes de prendre leur place sur le marché. Dans cet écosystème, des synergies doivent pouvoir être établies avec les milieux de la finance, de l'entrepreneuriat et de la recherche universitaire et collégiale.

Des mesures fiscales incitatives

Au cours des dernières années, le gouvernement a mis en place ou bonifié différentes mesures fiscales soutenant la recherche et développement et appuyant la commercialisation des innovations.

C'est ainsi que les entreprises ont désormais accès à la déduction incitative pour la commercialisation des innovations, afin d'apporter un appui additionnel à la commercialisation des propriétés intellectuelles. Cette déduction, appliquée au calcul du revenu imposable d'une société innovante, permet sous certaines conditions à la société qui commercialise un actif de propriété intellectuelle de bénéficier d'un taux d'imposition effectif de 2 % sur la partie admissible de ses revenus imposables attribuables à cet actif.

Depuis l'introduction de cette déduction, les sociétés développant et commercialisant au Québec une propriété intellectuelle québécoise bénéficient du taux d'imposition le plus concurrentiel en Amérique du Nord.

Le déploiement d'Axelys

Le déploiement d'Axelys, la nouvelle société de valorisation et de transfert du Québec, est entamé depuis le 1^{er} avril 2021. Celle-ci remplace les trois sociétés de valorisation qui exerçaient auparavant leurs activités de façon distincte et cloisonnée pour leurs établissements universitaires.

Axelys offre en un seul endroit des services-conseils aux centres de recherche publique du Québec. Ces services visent notamment le développement d'affaires des jeunes entreprises, la gestion de la propriété intellectuelle et le transfert des innovations vers les marchés.

Avec Axelys, il est maintenant possible d'accéder à tous les services offerts par les experts du nouvel organisme de valorisation de la recherche publique, peu importe la région ou l'affiliation des innovateurs à une organisation. Les services seront ainsi disponibles pour l'ensemble des acteurs du milieu de l'innovation et de sa commercialisation. Les universités, les centres hospitaliers, les centres de recherche publique et les centres collégiaux de transfert technologique auront accès à ces services.

De nouveaux fonds de préamorçage

En appui au développement d'Axelys, un nouveau fonds d'investissement de préamorçage sera lancé au cours des prochains mois. Ce fonds sera consacré à la commercialisation des innovations issues de la recherche publique.

Le préamorçage est une étape cruciale pour mener à la création d'entreprises dérivées de la recherche publique et ainsi valoriser cette recherche. Le but est de faire naître de nouvelles entreprises innovantes, qui pourront croître par la suite grâce à d'autres sources de financement.

La Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation

Toujours pour renforcer l'écosystème de la recherche et de la commercialisation des innovations, le gouvernement a lancé en mars 2021 les consultations visant l'élaboration de la nouvelle Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation. Les consultations se poursuivront à l'automne 2021 afin de proposer une nouvelle stratégie en 2022.

Par cette stratégie, le gouvernement du Québec souhaite accroître le passage de l'idée au marché et soutenir une recherche d'impact au bénéfice de la société, la création de richesse et un développement inclusif et durable.

Un Innovateur en chef et un Conseil de l'innovation

En décembre 2020, le gouvernement a procédé à la nomination d'un Innovateur en chef ainsi qu'à la création d'un Conseil de l'innovation.

L'Innovateur en chef a pour rôle principal de conseiller le ministre de l'Économie et de l'Innovation en matière d'innovation, ainsi que de le seconder dans la définition des grandes orientations du gouvernement en la matière. Il est appuyé par le Conseil de l'innovation, composé d'intervenants provenant du secteur public comme du secteur privé.

L'Innovateur en chef et le Conseil de l'innovation ont reçu pour mandat :

- » de travailler à multiplier les retombées économiques et sociales des écosystèmes d'innovation et d'entrepreneuriat dans les secteurs clés pour l'avenir du Québec ;
- » de soutenir la performance des entreprises ainsi que des acteurs de la recherche et de l'innovation par le partage de savoir-faire et de meilleures pratiques ;
- » de mesurer la performance du Québec en matière d'innovation par des études et des analyses comparatives pour s'inspirer des meilleures pratiques au monde.

3.3 Des zones d'innovation

L'effort engagé par le gouvernement en faveur de la recherche et développement et de l'innovation se traduira sur le territoire par la désignation de zones d'innovation de calibre mondial. Ces zones d'innovation seront implantées sur le territoire du Québec et connectées sur le monde.

Les zones d'innovation permettront de rapprocher le milieu du savoir de celui des entreprises. Des entreprises travailleront entre elles ainsi qu'avec des universités et des cégeps, dans un dessein d'émulation collective.

Rapprocher le milieu du savoir de celui des entreprises

Les zones d'innovation regrouperont une masse critique d'entreprises de toutes tailles, des chercheurs, de nouvelles pousses technologiques et innovantes, des talents spécialisés, dans des domaines d'avenir et de calibre international, pour lesquels le Québec bénéficie d'atouts concurrentiels durables.

Les zones d'innovation offriront des milieux de vie attrayants ainsi qu'un environnement stimulant pour la création, l'attraction et le développement des entreprises. Elles seront une source importante d'investissements privés, locaux et étrangers, et des lieux prisés par les talents locaux et internationaux désirant perfectionner leurs connaissances et leur cheminement de carrière.

Les premières zones d'innovation seront annoncées prochainement et se déploieront au cours des prochaines années.

Un soutien aux projets rassembleurs et structurants

La forte mobilisation suscitée par le processus de développement et de sélection de ces zones permet déjà de faire émerger de nombreux autres projets d'innovation rassembleurs et structurants dans toutes les régions.

Certains projets développés par des promoteurs et organismes dans diverses régions du Québec, fondés sur l'innovation, mais ne se qualifiant pas comme zones d'innovation, pourront bénéficier d'un soutien par différents leviers, afin de réaliser les projets les plus rassembleurs et structurants pour l'économie du Québec.

3.4 Internet haute vitesse partout en région

Pour le gouvernement, il est prioritaire que les citoyens comme les entreprises aient rapidement accès à Internet haute vitesse, dans chacune des régions du Québec. Un Québec innovant sera un Québec dont les citoyens et les entreprises de toutes les régions auront accès à cette technologie.

La généralisation des technologies de l'information constitue une nouvelle possibilité pour les régions. La numérisation de l'économie et des activités permet de réduire les distances. Le télétravail ouvre de nouvelles perspectives aux citoyens souhaitant construire leur vie dans les milieux moins urbanisés.

Pour tirer parti de ce nouvel atout, il faut cependant que la technologie soit au rendez-vous, et que les infrastructures permettent de se connecter.

L'opération haute vitesse : le branchement de 100 % des ménages et des entreprises du Québec d'ici l'automne 2022

En mars 2021, le gouvernement a engagé une opération majeure et ambitieuse, l'opération haute vitesse, afin d'assurer le branchement de 100 % des ménages et des entreprises du Québec d'ici l'automne 2022. Au terme de cette opération, le Québec pourra se féliciter d'être « premier de classe » en la matière.

Le gouvernement a prévu, dans le cadre du dernier budget, des investissements de près de 1,3 milliard de dollars pour réaliser cet ambitieux projet. De nouvelles façons de faire ont été imaginées, grâce au lancement d'un « volet éclair » avec les fournisseurs de service Internet et l'imposition de délais maximums et de clauses de pénalité en cas de retard dans les ententes.

Au cours des prochains mois, le gouvernement fera le point sur le déroulement de cette opération d'envergure et annoncera les dernières initiatives engagées pour compléter la couverture du territoire et respecter l'objectif fixé.





UNE
MAIN-D'ŒUVRE
QUALIFIÉE

4. UNE MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE

La nation québécoise sera plus riche et plus prospère si elle offre des emplois bien rémunérés, contribuant directement au bien-être de tous.

Il faut répondre à la rareté de la main-d'œuvre. En relevant le défi de la main-d'œuvre, le gouvernement vise à la fois à combler les emplois bien rémunérés existants et à en créer de nouveaux, en mettant l'accent sur la qualification des travailleurs. Dans les entreprises, la présence de travailleurs mieux qualifiés profitera à tous, en introduisant un nouveau dynamisme. Les travailleurs qualifiés enrichiront les réponses apportées aux différents défis à relever. Ils contribueront à la définition de nouvelles voies de croissance.

Les efforts déployés

À long terme, le gouvernement mise sur l'amélioration du capital humain grâce à la connaissance et à l'accès à l'éducation et à la formation.

Dans l'immédiat, le gouvernement déploie ses efforts dans plusieurs directions.

- » Un ensemble d'initiatives sont déjà engagées et seront poursuivies pour augmenter la main-d'œuvre active, pour accroître le bassin de main-d'œuvre qualifiée et pour faire en sorte que le Québec bénéficie d'un marché du travail plus équilibré et plus flexible.

Certaines actions ont été déployées dès le début de la crise sanitaire pour aider à requalifier la main-d'œuvre. Le gouvernement est également intervenu dans plusieurs secteurs précis afin de répondre à la rareté de la main-d'œuvre en s'appuyant sur l'éducation, sur la formation et sur l'immigration. Il est déterminé à poursuivre cette action dans des secteurs prioritaires, afin d'assurer les emplois essentiels et de pourvoir les emplois bien rémunérés.

- » Le gouvernement renforce son appui aux investissements des entreprises et à leur croissance, afin de créer des emplois bien rémunérés dans des secteurs à haute valeur ajoutée.

À cette fin, le gouvernement agira sur l'environnement économique, fiscal et réglementaire. Investissement Québec s'appuiera sur son mandat élargi et sur de nouveaux leviers pour favoriser la croissance des entreprises et faire émerger les nouveaux fleurons de l'économie québécoise. Des soutiens ciblés seront apportés aux secteurs à haute valeur ajoutée.

- » La création d'emplois bien rémunérés et qualifiés sera soutenue dans toutes les régions du Québec, en misant sur les investissements des entreprises.

Le gouvernement adapte son intervention à la réalité de chaque région, afin de faire bénéficier toutes les régions du Québec d'investissements créateurs de richesse et d'emplois bien rémunérés, et de soutenir partout la croissance des grandes entreprises de demain.

4.1 Un marché du travail plus équilibré et plus flexible

Afin de relever le défi de la main-d'œuvre, le gouvernement fait d'abord porter ses efforts sur l'augmentation du nombre de travailleurs qualifiés, en vue de faire bénéficier le Québec d'un marché du travail plus équilibré et plus flexible.

Répondre à la rareté de la main-d'œuvre

Le Québec est confronté à un problème de rareté de la main-d'œuvre qui se poursuivra au cours des prochaines années, en raison notamment de la diminution de la population âgée de 15 à 64 ans. De plus, l'évolution technologique accélérée nécessite un ajustement continu des compétences des travailleurs.

Le gouvernement vise à ce que le Québec bénéficie d'un marché du travail où la main-d'œuvre peut facilement s'orienter ou se réorienter vers les emplois recherchés. Le gouvernement souhaite ainsi répondre aux problèmes de rareté de la main-d'œuvre en agissant sur l'augmentation des taux d'emploi – notamment dans certains groupes de la population – et sur la hausse de la productivité du travail.

L'amélioration de la productivité permettra de réduire les besoins de main-d'œuvre dans certains secteurs, ou de libérer des travailleurs qui seront en mesure d'occuper d'autres emplois.

Dans l'effort engagé pour relever le défi de la main-d'œuvre, le gouvernement entend s'adresser à plusieurs groupes de travailleurs. Les mesures retenues par le gouvernement concernent à la fois la jeunesse, qui est en apprentissage et se dirige sur le marché du travail, les travailleurs ayant quitté le marché du travail et souhaitant y revenir avec plus d'atouts, les travailleurs actuellement à l'emploi, souhaitant progresser et relever de nouveaux défis, les travailleurs expérimentés voulant prolonger leur carrière, les travailleurs absents du marché du travail et les immigrants.

Les emplois existent, on peut en créer davantage, mais il manque de travailleurs. En formant davantage de travailleurs dans tous les domaines fournissant des emplois bien rémunérés, en investissant dans la formation et l'éducation et en misant sur une politique d'immigration mieux adaptée, le Québec et les Québécois vont s'enrichir.

Un plan d'action ciblé, pour une réponse rapide

Tout en agissant sur l'augmentation des taux d'emploi et sur la hausse de la productivité du travail, le gouvernement entend apporter une réponse rapide à la rareté de la main-d'œuvre dans certains domaines considérés comme prioritaires.

- » À très court terme, la rareté de la main-d'œuvre perturbe la livraison de certains services essentiels, affectant directement les citoyens. La pénurie de main-d'œuvre se fait ainsi particulièrement sentir dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la petite enfance.
- » La rareté de la main-d'œuvre freine par ailleurs la croissance et le développement dans plusieurs domaines stratégiques de l'économie québécoise, compromettant les investissements et ralentissant la réalisation de projets cruciaux pour la prospérité future du Québec. Les domaines des technologies de l'information, du génie et de la construction sont de bons exemples du défi à relever.

Le gouvernement rendra public prochainement un plan d'action ciblé sur l'emploi, doté de moyens significatifs.

Les services publics essentiels

Avec ce plan d'action, le gouvernement consacrera des ressources additionnelles et des efforts majeurs pour répondre à la rareté de la main-d'œuvre et combler les besoins actuels et futurs dans plusieurs professions particulièrement stratégiques des secteurs de la santé, de l'éducation et de la petite enfance.

Le gouvernement vient d'annoncer des mesures majeures afin de recruter ou de maintenir en emploi davantage d'infirmières. Les nouvelles conventions collectives conclues entre l'État et les syndicats concernés rendront possibles plusieurs initiatives. Pour les professions identifiées comme prioritaires, des ressources additionnelles importantes s'ajouteront donc aux moyens déjà mobilisés.

Ce volet du plan d'action comprendra des mesures devant être réalisées avec un échéancier très court, en raison de l'urgence d'agir.

Une main-d'œuvre qualifiée pour des secteurs stratégiques de l'économie

Le plan d'action sur l'emploi comprendra un deuxième volet, consacré à certains secteurs stratégiques de l'économie.

Il faut asseoir la croissance de l'économie sur des bases solides, en répondant à la rareté de la main-d'œuvre dans des secteurs cruciaux pour notre futur développement. Avec le plan d'action, le gouvernement poursuivra et bonifiera les initiatives engagées dans les domaines des technologies de l'information, du génie et de la construction. L'horizon de réalisation des mesures annoncées s'étendra sur les cinq prochaines années.

Un effort qui se poursuivra

Les mesures qui seront annoncées dans le plan d'action sur l'emploi visent à répondre aux situations de pénurie de la main-d'œuvre considérées comme les plus préoccupantes.

Il importe cependant de suivre l'évolution du marché de l'emploi dans l'ensemble des secteurs d'activité. Dans les professions pour lesquelles la situation de l'emploi le justifiera, le gouvernement identifiera les initiatives à ajouter aux interventions actuelles.

Des mesures sectorielles déjà en place

Pour répondre aux besoins criants dans des secteurs prioritaires, le gouvernement a mis en place des mesures visant des secteurs précis et s'appuyant sur l'éducation, la formation et l'immigration pour répondre à la rareté de la main-d'œuvre. Ces mesures seront intégrées dans la démarche en cours.

Technologies de l'information

Les initiatives concernant les technologies de l'information comprennent :

- » des bourses d'attraction et d'excellence aux étudiants ;
- » des approches de formations innovantes avec alternance travail-études ;
- » des formations de courte durée avec stage en entreprise ;
- » l'arrivée d'un nombre supplémentaire d'étudiants étrangers.

Construction

Le plan d'action pour le secteur de la construction, lancé en mars 2021, vise l'arrivée de plus de 11000 nouveaux travailleurs par année, ce résultat étant obtenu :

- » par des changements réglementaires ayant pour effet d'attirer davantage de main-d'œuvre, grâce à une plus grande flexibilité dans l'organisation du travail ;
- » par des offres de formation adaptées pour développer des apprentissages sur les chantiers ;
- » par des subventions salariales pour l'embauche de femmes, d'immigrants, de membres des Premières Nations et de la nation inuite ainsi que de personnes handicapées ;
- » par l'accompagnement des immigrants ayant une formation ou une expérience acquise à l'étranger.

L'effort de requalification de la main-d'œuvre

À l'automne 2020, à la suite de la crise sanitaire due à la COVID-19, le gouvernement a entrepris un important effort de requalification de la main-d'œuvre.

Le Programme d'aide à la relance par l'augmentation de la formation accorde une allocation de 500 \$ par semaine pour suivre à temps plein une formation menant à l'occupation d'une profession offrant de bonnes perspectives d'emploi, et ce pour la durée de la formation.

À terme, ce programme devrait profiter à environ 20 000 personnes. Il aura notamment permis de limiter les impacts de la crise sanitaire en redirigeant une main-d'œuvre rendue disponible vers des secteurs en demande de travailleurs.

4.2 Pour des emplois bien rémunérés

Le gouvernement ne se limite pas à accroître le nombre de travailleurs qualifiés. Il faut également s'assurer que les entreprises vont offrir des emplois bien rémunérés, dans des secteurs à haute valeur ajoutée.

La clé est la capacité des entreprises à investir, afin de se développer, d'augmenter leur productivité, de devenir à terme les nouveaux fleurons économiques du Québec, et ainsi de faire appel à un nombre accru de travailleurs de haut niveau.

Avec la vision économique qu'il déploie, le gouvernement renforce et accroît son soutien à l'investissement privé, le but étant toujours d'offrir aux Québécois davantage d'emplois, et des emplois bien rémunérés.

Offrir un environnement économique, fiscal et réglementaire favorable à l'investissement

La première façon de soutenir l'investissement privé est d'offrir aux entreprises un environnement économique, fiscal et réglementaire favorable à la prise de risque et aux initiatives prometteuses.

Les mesures fiscales

Sur le plan fiscal, le gouvernement est intervenu dès l'automne 2018, afin de stimuler les investissements. L'amortissement accéléré, la bonification du C3i, l'élargissement du Congé fiscal pour grands projets d'investissement et la réduction du taux d'imposition des PME constituent autant de mesures d'envergure, qui incitent directement les entreprises à investir – qu'il s'agisse d'entreprises déjà implantées au Québec ou de nouvelles entreprises attirées par cet environnement fiscal favorable.

L'allègement du fardeau administratif et réglementaire

Le gouvernement a également engagé un allègement majeur du fardeau administratif et réglementaire, dont l'une des conséquences concrètes sera la réduction des délais d'autorisation des projets.

Le Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025 est en cours de mise en œuvre. Avec ce plan d'action, et d'ici l'année financière 2025-2026, le gouvernement a pour objectifs de réduire le nombre de formalités administratives de 10 %, le volume des formalités administratives de 15 % et le coût de ces formalités de 20 %. Une quarantaine de mesures sectorielles sont actuellement déployées à cette fin. Au 31 août 2021, onze d'entre elles étaient réalisées et vingt-six étaient en cours de réalisation – les autres mesures devant être entreprises ultérieurement.

Le 6 octobre 2021, un projet de loi visant à alléger le fardeau administratif des entreprises a été déposé afin de contribuer à la relance économique et à alléger le cadre légal et réglementaire auquel sont assujetties les entreprises et les municipalités québécoises. Vingt-cinq mesures d'allègements sont proposées dans les secteurs manufacturier, agricole, minier, environnemental, municipal et coopératif. Elles se traduiront par une réduction des coûts administratifs de 12,5 millions de dollars à la première année d'implantation et de 7,9 millions de dollars sur une base récurrente.

À l'avenir, le gouvernement déposera chaque année un projet de loi voué spécifiquement à l'allègement réglementaire et administratif dans différents secteurs. Les entreprises et les regroupements d'entreprises seront appelés à proposer des allègements qui pourront être intégrés dans ces projets de loi.

La réduction des délais d'autorisations

Une nouvelle approche dans les autorisations environnementales

Un effort particulier porte sur la réduction des délais d'autorisations environnementales s'appliquant à tout un éventail de projets.

La nouvelle approche fondée sur le niveau de risque environnemental maintenant en vigueur permettra à terme de réduire d'environ 30 % le nombre d'autorisations produites chaque année, et cela, sans réduire les exigences environnementales.

Des résultats prometteurs dans le secteur minier

Dans le secteur minier, le gouvernement a mis en place le Bureau de coordination des droits, avec notamment pour objectif de réduire de 35 % les délais administratifs d'autorisation des projets miniers d'ici 2023.

Des projets d'optimisation sont en cours, afin d'identifier les étapes permettant de réduire les délais dans le traitement des dossiers, en s'appuyant sur l'approche du Lean management. Des résultats prometteurs sont déjà observables.

Également, le Registraire électronique pour le traitement et l'octroi des claims miniers traite dorénavant automatiquement tous les dossiers pour l'émission de nouveaux claims qui ne sont pas affectés par une contrainte minière. Ces dossiers ne nécessitent aucune intervention humaine. Depuis sa mise en service, plus de 70 % des demandes de nouveaux claims ont été traitées la journée même de leur dépôt, comparativement à un délai de 20 à 30 jours auparavant.

Des projets pilotes dans le secteur minier

Les travaux se poursuivent pour différents processus d'émission de droits, en priorisant ceux nécessitant les délais les plus importants, ainsi que pour le développement d'un guichet de prestation électronique destiné à la clientèle du domaine minier.

Des projets pilotes ont été engagés avec six promoteurs miniers sous la forme de tables interministérielles en région. Ces tables offrent un modèle innovant d'accompagnement coordonné et personnalisé des projets. Neuf autres projets miniers bénéficient également d'un accompagnement interministériel adapté à leurs besoins et s'inspirant des projets pilotes.

Cette approche est fortement appréciée des promoteurs concernés. Elle a permis d'améliorer significativement la communication entre les intervenants gouvernementaux et les promoteurs. Au cours des prochaines années, cette approche pourrait être élargie et implantée plus systématiquement, en priorisant les projets les plus porteurs.

Soutenir des secteurs stratégiques à haute valeur ajoutée

Toujours pour offrir davantage d'emplois bien rémunérés, le gouvernement apportera des soutiens ciblés aux secteurs à haute valeur ajoutée, représentant un intérêt stratégique pour le Québec.

Le gouvernement appuie déjà trois secteurs hautement stratégiques – soit l'aérospatiale, l'aluminium et les sciences de la vie. Cet appui sera confirmé et renforcé au cours des prochains mois. D'autres secteurs stratégiques sont également soutenus par le gouvernement.

S'y ajouteront des secteurs d'activité pour lesquels le Québec bénéficie d'avantages concurrentiels significatifs, tels qu'une main-d'œuvre bien formée ou la disponibilité d'énergie propre et à prix compétitif. Le gouvernement s'appuiera notamment sur le développement des zones d'innovation pour soutenir la croissance des secteurs les plus prometteurs et appuyer ainsi la création future d'emplois bien rémunérés.

L'aérospatiale

Prochainement, le gouvernement rendra publique la nouvelle Stratégie québécoise de l'aérospatiale, dotée d'un cadre financier de 95 millions de dollars sur trois ans.

Le secteur de l'aérospatiale joue un rôle majeur dans l'économie du Québec. Il assure à un grand nombre de Québécois des emplois bien rémunérés, à haute valeur ajoutée. La crise sanitaire due à la COVID-19 a eu des conséquences majeures sur le secteur, dans l'ensemble du monde. L'actualisation de la Stratégie québécoise de l'aérospatiale s'avère donc essentielle.

La nouvelle Stratégie québécoise de l'aérospatiale

Dans le secteur de l'aérospatiale, le gouvernement prévoit des investissements privés qui devraient atteindre 1 milliard de dollars et s'effectuer surtout en recherche et développement et en innovation, afin de concevoir les produits du futur.

La nouvelle Stratégie québécoise de l'aérospatiale accompagnera le nouveau cycle de développement de l'industrie qui s'amorce, et répondra aux défis économiques et environnementaux de demain. L'électrification des avions et des hélicoptères constitue l'une des perspectives d'avenir à long terme, que le gouvernement compte soutenir et accompagner.

La nouvelle Stratégie mettra également sur la diversification des marchés, avec l'exploitation des possibilités liées au spatial, à la défense et aux drones. Un effort particulier portera sur le renforcement des chaînes de valeur, en investissant dans la performance des entreprises et en outillant la main-d'œuvre de demain.

Un appui fort au secteur de l'aérospatiale

En juillet dernier, le gouvernement du Québec a accordé 245,5 millions de dollars issus du Fonds du développement économique aux entreprises Pratt & Whitney Canada, Bell Textron Canada et CAE.

Cette contribution visait à appuyer la réalisation de projets représentant des investissements de 2 milliards de dollars au Canada, dont près de 1,6 milliard au Québec, de même que la création de plus de 1 000 emplois au sein du secteur aérospatial québécois. L'appui du Québec permettra également d'offrir des stages coopératifs à plus de 6 200 étudiants.

L'aluminium

L'aluminium, autre secteur stratégique, a également connu d'importantes évolutions au cours des dernières années.

La Stratégie québécoise de l'aluminium

Prochainement, le gouvernement rendra publique la nouvelle Stratégie québécoise de l'aluminium, dotée d'un cadre financier de 75 millions de dollars sur trois ans.

La stratégie devrait accompagner des investissements privés de 1 milliard de dollars dans la modernisation et la croissance des actifs québécois de production d'aluminium primaire.

Avec cette stratégie, le gouvernement entend agir selon trois axes :

- » Le gouvernement veut stimuler l'investissement en mode partenariat et accélérer le virage 4.0, en modernisant les entreprises grâce à des technologies québécoises, en soutenant l'exportation et en favorisant la croissance. Les exportations seront également soutenues, notamment par la promotion et la défense de nos intérêts commerciaux.
- » Le gouvernement misera sur l'innovation et l'aluminium vert du Québec, en accélérant la recherche industrielle et en investissant dans des créneaux d'avenir et dans l'avantage carbone de l'aluminium québécois.
- » Des efforts porteront sur l'utilisation de l'aluminium québécois et sur le renforcement de la filière, notamment en mettant en valeur l'aluminium du Québec dans nos infrastructures publiques.

Les sciences de la vie

Troisième secteur stratégique prioritaire, les sciences de la vie font actuellement l'objet de consultations autour de quatre orientations visant respectivement à :

- » accroître les investissements en recherche et en innovation dans l'ensemble des sciences de la vie, notamment par la recherche clinique ;
- » favoriser l'industrie locale, par la création d'entreprises innovatrices, et à assurer leur croissance ;
- » attirer de nouveaux investissements privés ;
- » intégrer davantage l'innovation dans le réseau de la santé et des services sociaux.

Sur la base de ces travaux, le gouvernement annoncera en 2022 les ajustements nécessaires pour adapter la Stratégie québécoise des sciences de la vie au contexte actuel et aux occasions qu'il offre. De nouvelles mesures seront proposées pour répondre aux priorités identifiées, notamment en matière d'accès aux données, de main-d'œuvre et de financement.

D'autres secteurs hautement stratégiques

Plusieurs autres secteurs hautement stratégiques, créateurs d'emplois bien rémunérés seront appelés à se développer dans les prochaines années, avec le soutien du gouvernement du Québec, et pourraient ainsi faire naître les futurs fleurons économiques du Québec.

L'intelligence artificielle et les technologies quantiques sont des domaines des plus prometteurs. S'appuyant sur une compétence et des performances reconnues dans le monde, plusieurs entreprises québécoises profitent déjà d'une reconnaissance internationale. Le gouvernement apporte un soutien direct à plusieurs initiatives innovatrices dans ce domaine.

Dans le domaine de l'énergie, l'électrification accélérée de l'économie et les investissements consentis dans les nouvelles filières d'énergie renouvelable offrent l'occasion de développer des activités à haute valeur ajoutée, offrant des emplois bien rémunérés. Il en va de même de toutes les technologies propres, pour lesquelles l'intérêt est en croissance.

La mise en place des zones d'innovation et les premiers résultats qui en découleront permettront de soutenir ces secteurs ou encore de permettre l'émergence d'autres domaines ou secteurs à haute valeur stratégique, susceptibles de créer des emplois bien rémunérés.

Le gouvernement entend ainsi soutenir des secteurs pour lesquels le Québec bénéficie de réels avantages comparatifs, lui permettant de se positionner avantageusement dans le monde.

Tirer parti du nouvel Investissement Québec

En 2019, le gouvernement a franchi une étape majeure dans le soutien aux investissements privés, en élargissant le mandat d'Investissement Québec et en lui confiant de nouveaux leviers d'intervention.

Des moyens et des pouvoirs accrus

Investissement Québec dispose maintenant de moyens et de pouvoirs accrus, ainsi que d'une plus grande flexibilité dans son action. Le nouveau rôle qui lui a été confié a eu un impact direct sur le soutien aux investissements.

Ces moyens renforcés ont permis à Investissement Québec de piloter différentes initiatives, permettant d'importants investissements et la création d'un grand nombre d'emplois bien rémunérés.

Des investissements majeurs de plus de 1,6 milliard de dollars, permettant la réalisation de près de 8 milliards de dollars d'investissements et créant 5 360 emplois bien rémunérés

Au cours des douze derniers mois, soit depuis novembre 2020, différentes initiatives pilotées par Investissement Québec ont conduit à des investissements du gouvernement du Québec dans un ensemble de projets structurants créateurs d'emplois généralement bien rémunérés.

Parmi les principaux projets ainsi soutenus, on peut souligner les investissements suivants du gouvernement du Québec, d'une valeur de plus de 1,6 milliard de dollars, entraînant des investissements totaux de près de 8 milliards de dollars et ayant permis de créer 5 360 emplois dans différentes régions du Québec, assurant ainsi la croissance de plusieurs secteurs d'activité prometteurs.

- » 45 millions de dollars à Premier Tech de Rivière-du-Loup pour la réalisation de divers projets renforçant sa présence au Québec et son développement à l'international – des projets totalisant 251 millions de dollars ;
- » 160 millions de dollars pour la construction d'une usine de production de biocarburants ou d'autres produits chimiques renouvelables à Varenne – un projet de 687 millions de dollars ;
- » 70 millions de dollars à Minerai de fer Québec pour finaliser la construction d'une deuxième usine de transformation sur le site du lac Bloom, un projet de près de 700 millions de dollars qui doublera sa capacité de production ;
- » 30 millions de dollars à Sonder pour un projet de 182 millions de dollars visant une expansion de ses activités à Montréal afin d'y exploiter un département de développement technologique, de service à la clientèle et de soutien administratif, en plus d'y installer deux hauts dirigeants de la société basée en Californie ;
- » 400 millions de dollars à Telesat pour son projet Lightspeed de 1,8 milliard de dollars visant le lancement d'une constellation de 298 satellites en orbite basse offrant un service de télécommunication dont la performance est comparable à celle d'un réseau de fibre optique ;
L'entreprise MDA a également bénéficié de 50 millions de dollars pour le développement et la fabrication des antennes actives requises pour ce projet.
- » 50 millions de dollars à la Compagnie électrique Lion afin d'établir une usine d'assemblage de blocs-batteries à Mirabel, un projet représentant un investissement de 185 millions de dollars. Ces blocs-batteries serviront aux véhicules construits par l'entreprise dans son usine de Saint-Jérôme ainsi que dans ses installations américaines ;

- » 200 millions de dollars à Kruger pour soutenir l'expansion et la modernisation de l'entreprise, afin qu'elle puisse se spécialiser dans la fabrication de produits de papier tissu, un projet de 386 millions de dollars ;
- » 15 millions de dollars à Virentia pour un projet de 47 millions de dollars visant l'installation à Bécancour d'une usine commerciale d'extrait de luzerne – soit des composants à haute valeur commerciale utilisés dans la nutrition humaine et sportive, dans les biopesticides et dans l'alimentation animale ;
- » 54 millions de dollars à l'entreprise AppDirect pour l'expansion de ses activités par un investissement de 264 millions de dollars ;
- » 30 millions de dollars aux Serres Demers pour l'ajout d'une nouvelle serre de 15 hectares à Lévis – un nouveau complexe de 70 millions de dollars qui se distinguera par sa grande diversité de produits et son haut niveau technologique et écoénergétique ;
- » 150 millions de dollars à Olymel pour sa modernisation et l'amélioration de sa productivité, un projet de 315 millions de dollars ;
- » 7 millions de dollars à l'entreprise Derby pour le déménagement d'équipement de son usine de Miami vers celle de Saint-Augustin-de-Desmaures représentant un investissement de 29 millions de dollars ;
- » 30 millions de dollars à Moteurs Taïga pour son projet de 160 millions de dollars visant la construction de son usine d'assemblage de motoneiges, de motomarines, de groupes motopropulseurs électriques et de bloc-batteries ;
- » 25 millions de dollars pour la construction de plateaux de tournage de l'entreprise MELS, un projet de 76 millions de dollars ;
- » 90 millions de dollars pour soutenir le projet de 867 millions de dollars de Qscale à Lévis, visant la conception, la construction et l'utilisation d'un centre de données en colocation, spécialement conçu pour le traitement de l'intelligence artificielle et pour les besoins en infonuagique ;
- » 29 millions de dollars à Pales éolienne LM Canada pour un plan de production de pales d'éoliennes de 160 millions de dollars en Gaspésie ;
- » 21 millions de dollars à Pratt & Whitney pour le développement de nouvelles technologies vertes pour le secteur de l'aviation régionale, plus particulièrement en ce qui a trait aux systèmes de propulsion – un projet de 115 millions de dollars ;
- » 150 millions de dollars à CAE pour six projets de développement totalisant des investissements au Québec de 850 millions de dollars dans les domaines des technologies numériques, de l'aviation électrique et des sciences de la vie ;
- » 75 millions de dollars à Bell Textron Canada pour le développement et la production d'un nouvel hélicoptère, un projet de 600 millions de dollars. Cette approche est fortement appréciée des promoteurs concernés. Elle a permis d'améliorer significativement la communication entre les intervenants gouvernementaux et les promoteurs. Au cours des prochaines années, cette approche pourrait être élargie et implantée plus systématiquement, en priorisant les projets les plus porteurs.

Le volet Soutien aux projets d'investissement transformateurs du programme ESSOR

Afin de créer des emplois de qualité et d'accélérer la réalisation de nouveaux projets d'investissement au Québec, le gouvernement a lancé le volet SPRINT (pour Soutien aux projets d'investissement transformateurs) du programme ESSOR. Les projets admissibles doivent présenter des investissements d'au moins 10 millions de dollars ou la création de 100 emplois, dont le salaire est supérieur au salaire moyen de la région. Les entreprises peuvent bénéficier de moratoires sur le capital et de prêts sans intérêt, assortis d'une portion pardonnable basée sur le nombre d'emplois créés.

Les prêts pardonnables

Dans le cadre de ce programme, Investissement Québec peut s'appuyer sur une nouvelle approche mise en place, celle des prêts pardonnables, qui permet d'inciter l'entreprise à rencontrer des cibles établies initialement. Ces prêts sont accordés pour financer des investissements d'au moins 10 millions de dollars ou pour créer au moins 100 emplois dont le salaire est supérieur au salaire moyen versé dans la région. L'aide financière prend la forme d'un prêt remboursable sans intérêts. Le prêt est en partie « pardonnable » si l'investissement a permis de créer suffisamment d'emplois bien rémunérés : le pardon peut être accordé après cinq ans, en fonction du nombre d'emplois créés et du salaire versé.

Des fonds d'investissement en collaboration avec le secteur privé

Depuis 2020, de nombreux fonds d'investissement ont été créés avec l'appui du gouvernement, afin de soutenir le financement des entreprises dans des niches précises.

Le Fonds Croissance PME Banque Nationale, dans lequel le gouvernement s'est engagé à investir jusqu'à 100 millions de dollars, vise à soutenir la relance économique post COVID-19 ainsi que la transformation numérique des PME québécoises.

Le Fonds Boréal Ventures de risque, dans lequel le gouvernement s'est engagé à investir jusqu'à 15 millions de dollars, réalise des investissements au stade de l'amorçage dans différents secteurs technologiques.

Le Fonds Anges Québec Capital II, dans lequel le gouvernement s'est engagé à investir jusqu'à 50 millions de dollars, a pour vocation de financer de jeunes entreprises innovantes et de les faire bénéficier de l'expérience des réseaux et de l'engagement d'investisseurs membres.

Le Fonds Capital de risque Amplitude, dans lequel le gouvernement s'est engagé à investir jusqu'à 15 millions de dollars, soutient la création, le démarrage et la croissance des entreprises du secteur des sciences de la vie, et plus particulièrement la médecine de précision. Le Fonds Programme des gestionnaires en émergence du Québec, dans lequel le gouvernement s'est engagé à investir jusqu'à 50 millions de dollars, vise notamment à promouvoir l'entrepreneuriat financier. Un partenariat avec le Fonds de solidarité FTQ, permettant d'avoir accès à un capital de 150 millions de dollars, a pour but d'investir dans des fonds de capital d'investissement et des entreprises du secteur des sciences de la vie.

De nouveaux fonds d'investissement à venir

D'autres fonds verront encore le jour dans les mois à venir. En 2021, le gouvernement a lancé le Concours des fonds d'amorçage du Québec, une initiative d'investissement totalisant 100 millions de dollars (dont 50 millions de dollars du gouvernement), visant à créer des fonds d'investissement ciblant le stade d'amorçage dans des secteurs économiques stratégiques au cours des trois prochaines années. Le premier fonds sélectionné sera annoncé prochainement et un deuxième concours sera lancé simultanément. Au cours des prochains mois, des annonces seront effectuées concernant des investissements prévus de 300 millions de dollars pour soutenir des fonds d'investissement dans le contexte de relance économique et 125 millions de dollars pour des fonds d'investissement visant des secteurs stratégiques du Québec.

Une action internationale

Sur le plan international, Investissement Québec International a notamment pour mandat de prospecter les investissements étrangers.

Ce nouveau mandat et la coordination étroite établie entre Investissement Québec International, le réseau des représentations du Québec à l'étranger et les bureaux du Québec dans le reste du Canada constituent un outil puissant en faveur des investissements. L'objectif fixé est de doubler à terme les investissements directs étrangers au Québec.

4.3 Partout dans les régions

La création d'emplois bien rémunérés et qualifiés sera soutenue dans toutes les régions du Québec, en misant sur les investissements des entreprises.

L'appui à l'investissement et au développement des entreprises doit être accessible sur l'ensemble du territoire. Pour cette raison, l'intervention du gouvernement en faveur des investissements doit être adaptée aux réalités de chaque région.

Au cours des derniers mois, le gouvernement a déployé deux initiatives majeures afin d'offrir à toutes les régions du Québec un meilleur soutien aux investissements.

Investissement Québec en région

Le gouvernement a établi Investissement Québec en région, et lui a confié des ressources supplémentaires afin de devenir la porte d'entrée pour les entreprises. Un total de 130 experts du ministère de l'Économie et de l'Innovation ont été transférés à Investissement Québec, ce qui fait que ce dernier dispose maintenant de plus de 300 employés dédiés au développement économique régional, dans 24 villes couvrant toutes les régions.

Accès entreprises Québec

Le gouvernement a également mis en place Accès entreprises Québec. Ce réseau permettra de renforcer et d'harmoniser les services d'accompagnement et d'investissement offerts aux entrepreneurs dans toutes les régions du Québec.

5

An aerial photograph of a two-lane asphalt road winding through a lush green landscape. The road is flanked by rows of vibrant green trees. A white car is driving on the road. The surrounding fields are a mix of bright green and golden-brown, suggesting different crops or stages of growth. The overall scene is bright and clear, with a high-angle perspective.

UNE
ÉCONOMIE
VERTE

5. UNE ÉCONOMIE VERTE

Avec le cinquième chantier de la vision économique du Québec, le gouvernement veut bâtir une économie verte, fondée sur l'électrification des transports, sur le développement de nos autres ressources énergétiques renouvelables ainsi que sur l'émergence de filières économiques d'avenir, respectueuses de l'environnement et créatrices d'emplois de qualité.

Ce développement économique misera notamment sur une économie circulaire, mettant en valeur nos ressources naturelles et privilégiant leur transformation locale.

Le Plan pour une économie verte 2030

En lançant le Plan pour une économie verte 2030, le gouvernement a ouvert un chantier économique d'envergure, en misant sur nos atouts énergétiques et sur les Québécois eux-mêmes pour faire de la lutte contre les changements climatiques un levier majeur de développement.

Les objectifs fixés sont ambitieux : le gouvernement entend réduire les émissions de gaz à effet de serre de 37,5 % d'ici 2030, par rapport au niveau de 1990, tout en s'engageant à atteindre la carboneutralité à l'horizon 2050. La mise en œuvre de ces objectifs stimulera la croissance et la création d'emplois. Le gouvernement est convaincu que le Québec et les Québécois disposent de tous les atouts nécessaires pour tirer ainsi profit de la transition énergétique engagée dans le monde entier.

Des efforts selon quatre orientations

Afin de bâtir une économie verte, le gouvernement fera porter ses efforts en privilégiant quatre orientations.

Faire du Québec la batterie verte du Nord-Est américain

En premier lieu, le gouvernement s'appuiera sur l'importance de notre production d'électricité renouvelable pour faire du Québec la batterie verte du Nord-Est américain. Il s'agit à la fois d'utiliser la disponibilité d'électricité propre et à bon prix comme outil d'attraction d'entreprises et d'investissement au Québec et de s'enrichir grâce à des exportations accrues qui contribueront à la décarbonation de nos voisins.

Développer d'autres filières énergétiques propres et québécoises

En deuxième lieu, le gouvernement ouvrira la voie à de nouvelles énergies propres québécoises, en rendant publique la première Stratégie québécoise de l'hydrogène vert et des bioénergies. Ces nouvelles énergies ont le potentiel de créer de la richesse au Québec comme cela a été le cas pour notre hydroélectricité.

Investir massivement dans le transport collectif structurant

En troisième lieu, le gouvernement s'engage dans la réalisation de plusieurs projets de transport collectif structurant, impliquant tous des tramways ou des trains légers électriques, dans les régions urbaines du Québec.

Le grand chantier ainsi lancé par le gouvernement représente une occasion exceptionnelle de croissance et de développement pour toutes les entreprises qui vont y être associées.

Tirer parti de l'électrification des transports

En quatrième lieu, le gouvernement fera en sorte que l'électrification des transports ait des retombées directes majeures sur la création d'emplois et la croissance économique du Québec, en stimulant la production de véhicules électriques québécois et en soutenant le déploiement de la filière batterie.

Le gouvernement utilisera les leviers à sa disposition pour faire en sorte que les investissements consacrés au développement des réseaux structurants de transport collectif aient des retombées économiques directes et indirectes importantes. Le gouvernement a pour objectif de faire du Québec un acteur industriel majeur pour ce qui est de la production d'autobus électriques, de camions électriques et de bornes de recharge.

Plus largement, la Stratégie québécoise de développement de la filière batterie positionnera le Québec dans toute la chaîne de production et de mise en marché des véhicules électriques, en spécialisant l'économie québécoise dans la fabrication et le recyclage des batteries.

5.1 Le Québec, batterie verte du Nord-Est américain

Grâce à sa production d'électricité renouvelable, le gouvernement veut faire du Québec la batterie verte du nord-est de l'Amérique, en attirant les entreprises souhaitant tirer parti de notre énergie propre et en exportant davantage d'électricité vers nos voisins nord-américains.

Attrait d'entreprises, production verte

Le Québec peut compter sur une électricité propre, fiable et abordable. En matière de développement économique, Hydro-Québec s'inscrit comme un partenaire stratégique en répondant à la demande d'énergie associée au développement de nouvelles filières, telles que la production en serre, la production d'hydrogène vert, les centres de données et la production de batteries.

Le gouvernement entend miser sur les ressources électriques québécoises pour attirer des investissements étrangers et renforcer les capacités industrielles du Québec.

Grâce aux faibles coûts de production, les tarifs d'électricité du Québec sont parmi les plus concurrentiels en Amérique du Nord. De plus, le rabais tarifaire octroyé aux grands projets d'investissement constitue un attrait additionnel pour l'installation d'entreprises au Québec.

Cette disponibilité d'énergie propre à bon coût constituera un avantage grandissant pour les entreprises, au moment où la demande pour des produits à plus faible empreinte carbone est de plus en plus répandue.

Optimiser l'utilisation des ressources électriques

L'électrification de l'économie et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre auront pour effet d'accroître la demande d'électricité. Plus que jamais, il faut allouer l'électricité disponible de façon optimale, afin de saisir les meilleures occasions de développement tout en continuant de contrôler la hausse des tarifs.

Pour ce faire, des investissements additionnels en sensibilisation et en efficacité énergétique permettront de mieux valoriser l'électricité disponible, en réduisant à la source la consommation.

La gestion de la demande de puissance est particulièrement importante afin de minimiser l'impact sur la période de pointe. Des mesures seront prises pour réduire cette demande en période de pointe, ou pour favoriser l'utilisation de l'électricité en dehors des heures où la demande atteint le plus haut niveau. Les techniques de récupération de chaleur pourront être pleinement utilisées, afin de réaliser une synergie profitable avec l'électrification de nouvelles activités.

Faire les bons choix en matière énergétique

Le gouvernement et Hydro-Québec s'assureront également que les projets nécessitant une grande quantité d'électricité seront les projets les plus rentables sur le plan environnemental, et qu'ils produisent de la richesse dans toutes les régions du Québec.

Dans les prochains mois sera présentée la prolongation du Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques. Mis à niveau et prolongé à l'horizon 2026 afin de tenir compte de la situation énergétique actuelle, le plan sera l'occasion pour le gouvernement d'asseoir sa vision de la transition énergétique afin de répondre aux nouveaux besoins.

Les projets d'exportation

Le Québec est le premier fournisseur d'énergie propre en Amérique du Nord, et le gouvernement entend consolider cette première place dans les prochaines années.

Le gouvernement veut augmenter les exportations d'électricité sur les marchés voisins dans le cadre de contrats à long terme. À cette fin, Hydro-Québec poursuivra les efforts engagés afin de mettre en œuvre les nouveaux projets d'exportation d'électricité avec les partenaires du Nord-Est américain.

Les projets d'exportation d'électricité vers les États de New York et du Massachusetts pourraient voir le jour d'ici 2023 à 2025. Le projet Champlain Hudson PowerExpress, confirmé le 20 septembre dernier, prévoit la livraison d'hydroélectricité au cœur de la ville de New York.

Ces projets permettront de réduire la dépendance aux énergies fossiles pour la production d'électricité, et contribueront à la décarbonation du nord-est de l'Amérique du Nord.

Produire davantage pour répondre à la demande

L'électrification de l'économie et la croissance des exportations d'électricité accroîtront la demande d'énergie et de puissance auprès d'Hydro-Québec. Afin de répondre à cette demande accrue, Hydro-Québec planifiera avec rigueur ses approvisionnements. Le développement de la filière éolienne permettra, par ailleurs, de répondre aux besoins additionnels, tout en maximisant les retombées économiques dans les régions du Québec.

À plus long terme, des discussions sont en cours avec Terre-Neuve-et-Labrador concernant l'approvisionnement de Churchill Falls après 2041.

Utiliser l'énergie de façon optimale

Le Québec doit utiliser de façon optimale la précieuse ressource dont il dispose. Pour ce faire, des investissements additionnels en efficacité énergétique permettront de mieux valoriser l'électricité disponible, en réduisant à la source la consommation.

Des mesures seront prises pour réduire la demande en période de pointe, ou pour favoriser l'utilisation de l'électricité en dehors des heures où la demande atteint le plus haut niveau. Les techniques de récupération de chaleur seront pleinement utilisées, afin de réaliser une synergie profitable avec l'électrification de nouvelles activités.

Ainsi, le Québec se donnera les moyens de maximiser le potentiel d'électrification et de conserver les tarifs les plus bas possibles.

Investir dans l'énergie éolienne

Pour ce qui est de la production elle-même, Hydro-Québec répondra à court et moyen terme aux nouveaux besoins en puissance et en énergie en investissant dans l'énergie éolienne.

L'énergie éolienne est maintenant accessible à un prix compétitif. À la suite de l'entente signée avec la nation innue en février 2021, l'électricité produite par le parc éolien Apuiat offrira le coût par kilowattheure le plus compétitif de tous les parcs éoliens sous contrat au Québec.

De nouveaux projets d'installations éoliennes pourront être lancés au cours des prochains mois, les moyens nécessaires étant par ailleurs mobilisés pour maximiser les retombées économiques de ces nouveaux investissements sur l'économie québécoise – et particulièrement sur l'économie des régions où les investissements seront effectués.

Le gouvernement a adopté à cet effet un décret de préoccupation à l'intention de la Régie de l'énergie, afin d'y indiquer sa vision dans le développement de cette filière en prévision du prochain appel d'offres d'Hydro-Québec. Le décret prévoit notamment une participation du milieu local et des communautés à l'actionnariat du projet à hauteur d'environ 50 %, ainsi qu'une maximisation du contenu québécois du projet.

Prévoir l'approvisionnement hydroélectrique à long terme

Le Québec possède 34 % de Churchill Falls et bénéficie d'un contrat d'approvisionnement avec l'hydroélectricité par Churchill Falls jusqu'en 2041.

Des discussions sont en cours avec Terre-Neuve-et-Labrador, afin d'explorer différents partenariats possibles pour prévoir l'approvisionnement hydroélectrique sur une plus longue période.

5.2 Des filières énergétiques propres et québécoises

Comme il l'a fait dans le passé par la construction de grands barrages hydroélectriques, le Québec développera d'autres filières énergétiques renouvelables – l'hydrogène vert et les bioénergies, notamment – afin de se positionner stratégiquement dans ce domaine en pleine émergence à travers le monde.

Le Québec est déjà actif depuis des décennies dans ce domaine, mais il dispose d'atouts importants et d'un contexte favorable pour développer davantage sur son territoire ces filières qui seront essentielles à la transition énergétique.

Le Québec bénéficie à la fois d'importantes capacités de stockage d'électricité grâce à ses réservoirs hydroélectriques, d'un réseau de distribution électrique fiable et robuste, de sources diversifiées et abondantes de biomasse et d'un savoir-faire reconnu dans le domaine des énergies renouvelables.

Première Stratégie québécoise de l'hydrogène vert et des bioénergies

Prochainement, le gouvernement rendra publique la première Stratégie québécoise de l'hydrogène vert et des bioénergies. En mettant en valeur ces deux filières, le gouvernement engagera l'électrification indirecte de l'économie, ce qui constituera un complément au grand chantier d'électrification directe lancé avec le Plan pour une économie verte 2030.

En unissant l'hydrogène vert et les bioénergies sous une même stratégie, le gouvernement se dote d'une vision intégrée pour le développement de ces filières énergétiques prometteuses.

L'hydrogène vert

L'hydrogène bénéficie d'un intérêt important à l'échelle mondiale. On constate une croissance significative des investissements dans cette filière. Le Québec doit profiter des possibilités qui s'ouvrent pour se positionner avantageusement dans la filière internationale de l'hydrogène vert.

L'hydrogène vert est produit à partir de biomasse ou d'électrolyse de l'eau, à la différence de l'hydrogène gris obtenu à partir d'énergies fossiles.

L'hydrogène vert représente actuellement moins de 2 % de la production mondiale d'hydrogène, la plus grande partie de la production étant assurée par de l'hydrogène de source fossile. Cependant, la part de l'hydrogène fossile est appelée à décroître dans l'avenir, en raison de son incompatibilité avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de carboneutralité.

Les bioénergies

Les bioénergies sont déjà utilisées ou valorisées au Québec, sous diverses formes – soit notamment les biocarburants, le gaz naturel renouvelable et la biomasse forestière résiduelle.

Les bioénergies présentent un intérêt particulier en raison de leur grande polyvalence d'utilisation et de leur potentiel de remplacement des énergies fossiles. Produites de manière durable, elles contribuent directement au développement économique régional tout en favorisant les synergies entre les communautés et les municipalités, renforçant ainsi la cohésion du tissu social et permettant de maintenir et de créer des emplois en région.

Des mesures structurantes

La nouvelle stratégie comprendra des mesures structurantes permettant d'accélérer le développement de ces filières. Le but est de mettre en place un environnement d'affaires favorisant la production d'hydrogène vert et de bioénergies, avec l'ambition que ces énergies soient consommées prioritairement au Québec, afin d'y avoir des impacts directs.

Elle prévoira également des mesures visant l'amélioration des connaissances et la promotion de ces filières, ainsi que l'émergence de solutions et de procédés innovants. Elle s'appuiera sur des efforts accrus de collaboration afin de favoriser une implantation harmonieuse de ces filières.

En plus de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le développement de l'hydrogène vert et des bioénergies réduira notre dépendance aux hydrocarbures importés. Ce développement améliorera donc notre balance commerciale et sécurisera nos approvisionnements énergétiques. Le développement de ces filières valorisera le savoir-faire québécois et créera des emplois dans des domaines d'avenir.

5.3 Le grand chantier du transport collectif structurant

Le gouvernement s'engage dans un grand chantier, avec la réalisation de plusieurs projets de transport collectif structurant impliquant tous des tramways ou des trains légers électriques, dans les régions urbaines du Québec.

Le développement des réseaux structurants de transport collectif

Avec le Plan pour une économie verte 2030, des investissements de plusieurs milliards de dollars seront consacrés au développement de réseaux structurants de transport collectif qui comprendront un important volet électrique.

Comme annoncé dans le Plan québécois des infrastructures 2021-2031, il est prévu que les investissements en transport collectif atteignent environ 49,0 milliards de dollars, en considérant la réalisation de tous les projets mis à l'étude et ceux réalisés par CDPQ Infra.

Le développement de réseaux structurants de transport collectif aura des retombées économiques directes et indirectes importantes.

Pour la réalisation de ces projets structurants, le gouvernement utilisera les leviers à sa disposition pour s'assurer que l'industrie québécoise bénéficie au maximum des retombées économiques de ces différents projets, et ce, dans le respect des engagements canadiens et internationaux du Québec en matière de commerce. Ces projets appuieront en particulier le développement de l'industrie ferroviaire québécoise.

5.4 Des batteries et des véhicules électriques québécois

Le grand chantier de l'électrification des transports représente une occasion exceptionnelle de croissance et de développement pour toutes les industries qui y sont associées.

En matière de véhicules électriques, le gouvernement s'est fixé des cibles ambitieuses dans des filières où le Québec produit des véhicules. Pour ce qui est des autobus urbains électriques, l'objectif retenu est qu'ils représentent 55 % du parc total d'autobus urbains des sociétés de transport en commun à l'horizon 2030. En ce qui concerne les autobus scolaires électriques, ils devraient représenter 65 % de l'ensemble des autobus scolaires en circulation en 2030.

Les filières de production des autobus et des camions électriques

Afin de maximiser les retombées économiques du grand chantier d'électrification des transports ainsi ouvert, le gouvernement misera en particulier sur le développement des filières manufacturières de véhicules électriques déjà implantées au Québec – soit la production d'autobus et de camions électriques.

Les autobus scolaires

Pour soutenir et propulser la filière québécoise de fabrication des autobus scolaires électriques, le gouvernement s'appuie sur deux éléments, soit :

- » en 2021-2022, une aide financière bonifiée pouvant atteindre 150 000 \$ pour l'acquisition d'autobus scolaires électriques dont l'assemblage a été réalisé au Canada seulement et pour les installations de recharge ;
- » une modification au Règlement sur les véhicules routiers affectés au transport des élèves entrée en vigueur afin d'interdire l'utilisation d'un autobus scolaire non électrique à compter du 31 octobre 2021, à l'exception des autobus scolaires dont l'année de modèle est antérieure à 2024 et qui étaient déjà immatriculés au Québec le 31 octobre 2021.

Les autobus urbains

Pour les autobus urbains, l'acquisition d'autobus électriques et l'adaptation des infrastructures seront prévues dans le cadre du Plan québécois des infrastructures. Dans le respect des accords de libéralisation des marchés, un contenu local sera privilégié afin de soutenir le développement de la filière.

Ce sont des investissements de 5 milliards de dollars qui seront effectués au cours des prochaines années pour atteindre l'objectif ambitieux d'électrifier plus de la moitié des autobus urbains qui circuleront au Québec d'ici 2030. Ces sommes historiques permettront aux sociétés de transport en commun de procéder à l'acquisition de 2 148 nouveaux autobus entièrement électriques d'ici 2030.

Les camions électriques

Pour les camions électriques, le soutien au développement de la filière se fera par l'intégration de camions électriques conçus au Québec dans la flotte gouvernementale.

La Société des alcools du Québec a déjà commandé un camion électrique à la compagnie électrique Lion, qui lui sera livré au début de 2022. La société vise à électrifier 12 % de sa flotte à terme. Hydro-Québec travaille également avec cette entreprise pour développer des véhicules lourds répondant aux besoins de ses activités. Le centre de gestion du matériel roulant du gouvernement du Québec a quant à lui passé un contrat pour un premier camion électrique québécois en août 2021.

Il s'agit d'un début, et des cibles d'électrification des véhicules lourds gouvernementaux découleront de ces premières expériences.

Un soutien du gouvernement aux investissements

Dans toutes ces filières, les entreprises pourront également bénéficier du soutien gouvernemental dans leurs projets d'investissement, notamment dans le cadre de la Stratégie québécoise de développement de la filière batterie.

Par exemple, en mars 2021, le gouvernement du Québec a consenti une contribution de 100 millions de dollars avec le gouvernement fédéral pour la construction d'une nouvelle usine hautement automatisée d'assemblage de bloc-batteries chez Lion Électrique – ce qui améliorera la capacité de fabrication d'autobus et de camions électrique de l'entreprise.

La filière batterie

La composante la plus importante dans la valeur d'un véhicule électrique est sa batterie, d'où l'intérêt de développer davantage cette filière industrielle au Québec. C'est pourquoi le gouvernement, par sa Stratégie québécoise de développement de la filière batterie, vise l'intégration du Québec dans toute la chaîne de fabrication des batteries.

En plus de la fabrication de véhicules commerciaux électriques (camions, autobus ou véhicules spécialisés), cette stratégie vise concrètement à :

- » exploiter et à transformer les minéraux du territoire québécois pour fabriquer des composantes de batteries, comme des anodes et cathodes, ainsi que des cellules de batteries ;

Ce volet s'appuie notamment sur le Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025, dont la mise en œuvre est déjà entamée. Le gouvernement compte ainsi renforcer la position du Québec en tant que fournisseur mondial de batteries, de l'extraction minière jusqu'à la fabrication des composants clés.

- » développer le recyclage des batteries grâce aux technologies québécoises d'avant-garde.

Le gouvernement entend intégrer le Québec au sein d'une chaîne logistique nord-américaine de recyclage de batteries.

Investissement Québec travaille activement à attirer au Québec des fabricants s'inscrivant dans ces créneaux à partir des nombreux leviers financiers à sa disposition et en s'appuyant sur les avantages dont dispose le Québec en la matière.

Illustration 1

Illustration de la Stratégie québécoise de développement de la filière batterie – intégration dans toute la chaîne d'approvisionnement



Source : www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/strategies/strategie-quebecoise-de-developpement-de-la-filiere-batterie/



MISER SUR LES QUÉBÉCOIS EUX-MÊMES

Avec la vision économique qu'il propose aux Québécois, le gouvernement fixe un objectif ambitieux : il entend faire du Québec une nation plus riche et plus prospère, une nation dont le niveau de richesse sera comparable à celui de ses voisins canadiens, et notamment à celui de l'Ontario.

Le gouvernement est convaincu que cet objectif peut être atteint si le Québec mise sur son plus grand atout, soit les Québécois eux-mêmes. Avec la vision économique qu'il porte, le gouvernement entend donner à notre économie un nouvel élan, en faisant émerger de nouveaux fleurons économiques, qui créeront de la richesse et des emplois bien rémunérés, et dont tous les Québécois seront fiers.

Cinq chantiers pour une nation plus riche et plus prospère

Pour y parvenir, le gouvernement définit son action autour de cinq chantiers, qui structureront les initiatives à venir.

Fait au Québec

Le gouvernement agira en faveur de l'achat québécois, dans tous les domaines où le Québec a la possibilité de réduire sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur et de créer de la richesse localement. Nous ferons ainsi grandir nos entreprises en augmentant leur marché au Québec même.

Exportations

Le gouvernement déploiera une vigoureuse action en faveur des exportations, afin de les faire passer à une vitesse supérieure. Les exportations permettront aux entreprises établies au Québec de vendre davantage, de dégager plus de bénéfices et ainsi d'assurer leur développement.

Innovation

Le gouvernement entend bâtir un Québec innovant, car l'innovation est la clé de l'avenir et le nerf de la guerre. En innovant, les entreprises sont en mesure à la fois d'offrir de nouveaux produits et de nouveaux services, et de gagner en productivité. La productivité est la base de la compétitivité et de la croissance.

Main-d'œuvre

Il faut relever le défi de la main-d'œuvre, en mettant l'accent sur une main-d'œuvre qualifiée, et en offrant des emplois bien rémunérés dans toutes les régions du Québec. Dans les entreprises, une main-d'œuvre plus qualifiée contribuera au dynamisme de tous. Une main-d'œuvre mieux qualifiée permettra de compter sur plus d'emplois bien rémunérés. Elle donnera aux entreprises les moyens de mieux répondre aux différents défis qu'elles ont à relever.

Environnement

Cet avenir sera respectueux de l'environnement. Le gouvernement vise une économie verte, grâce à laquelle le Québec tirera profit de la transition engagée dans le monde entier, une transition source d'investissements et créatrice de richesse.

Disposer des moyens nécessaires à nos ambitions

La conviction du gouvernement est claire : en déployant ces cinq chantiers, et en misant sur nous-mêmes, nous pouvons devenir plus riches et plus prospères, et rattraper ainsi le niveau de richesse de nos voisins.

La démarche retenue est celle-là même sur laquelle le Québec a bâti ses succès du passé : le gouvernement mise sur l'arrivée d'une nouvelle classe d'entrepreneurs, qui piloteront les fleurons économiques de demain.

Le gouvernement est porteur d'une autre conviction : cette richesse n'est pas une fin en soi.

Elle permettra au Québec de disposer des moyens nécessaires à ses ambitions, qu'elles soient individuelles ou collectives.

